

RACHID BENATTIG[\*]

## Les retours de migrants

### Le cas des Algériens bénéficiaires de l'aide à la réinsertion

#### Introduction

Les retours volontaires dans les pays d'origine de travailleurs étrangers, établis régulièrement en France, se sont notablement développés ces dernières années.

Ce mouvement est étroitement lié à la mise en place d'un dispositif cohérent d'aide au retour, initié par les pouvoirs publics. Ce dispositif qui prévoit, principalement, une aide financière destinée à rendre opérationnel un projet de réinsertion individuel et dont l'octroi est subordonné à la conclusion d'une convention entre l'employeur et l'Office National d'Immigration, n'a pas suscité les mêmes réticences observées il y a quelques années. Cette aide qui cumule une participation des pouvoirs publics visant à couvrir, notamment, les frais occasionnés par le retour et le versement par les entreprises et les organismes sociaux d'indemnités de licenciement et de chômage, atteint dans la plupart des cas, un montant jugé suffisant, pour rendre possible un projet de retour promotionnel.

Des questions se posent sur les incidences de ce mouvement dont les Algériens ont formé la composante principale :

- Quel est le profil des candidats qui ont répondu positivement à l'offre de l'aide au retour et quels sont les facteurs incitatifs qui ont le plus pesé dans leur décision de rentrer définitivement dans leur pays d'origine ?
- Quels effets, positifs ou pervers, les retours de migrants provoquent-ils en matière économique, notamment sur le plan local ?
- Quelle utilisation les migrants, revenus au pays, font-ils de l'épargne constituée à l'étranger et dans quelles activités se reconvertissent-ils, compte tenu des contraintes locales rencontrées ?

Une première évaluation des retours volontaires, intervenus ces dernières années, à travers, notamment une analyse de cas, nous permettra d'apporter des éléments de réponse significatifs à toutes ces questions.

## Chapitre I

### Ceux qui restent et ceux qui partent

#### 1. Quelques aspects de l'évolution de la population active algérienne en France : emploi, chômage, changement de statut socio-professionnel

A partir de 1973, le ralentissement de la croissance économique et la modernisation de l'appareil de production ont eu, pour effet, de réduire considérablement l'emploi salarié en France. Pour la seule période allant de 1973 à 1982, la chute globale du volume d'emploi a été estimée à 654.000 postes de travail dont près de la moitié étaient occupés par des étrangers[1]. Cette diminution se poursuit entre 1982 et 1985 : 123.000 emplois tenus par des étrangers disparaissent dans les établissements commerciaux et industriels de 10 salariés et plus[2], soit 13 % des effectifs recensés en 1982.

Les Algériens sont les plus fortement concernés par ces suppressions d'emploi. De 1973 à 1982, le nombre d'actifs salariés dans les entreprises de 10 salariés et plus, passe de 322.600 à 202.700 soit une perte de près de 120.000 emplois, représentant plus du tiers des effectifs initiaux alors que le recul pour l'ensemble des salariés étrangers, n'est que de 25 %. Ajoutons que les emplois perdus par les Algériens, durant cette période, ont représenté 38 % de l'ensemble des suppressions d'emploi recensées au détriment des étrangers.

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics où se concentre traditionnellement la main d'oeuvre algérienne, la baisse des effectifs est encore plus spectaculaire. De 1973 à 1983, le nombre de salariés algériens passe de 135.233 à 65.130, soit une réduction de plus de 50 % [3].

Cette érosion différentielle des effectifs salariés, selon la nationalité, se vérifie également au plan régional. Dans la région Rhône-Alpes, selon des indications statistiques récentes[4], l'emploi des étrangers dans les grands établissements industriels a diminué de 30 % globalement, entre 1982 et 1986. Les Italiens, les Algériens et les Yougoslaves ont vu leurs effectifs diminuer plus fortement que la moyenne régionale. En ce qui concerne les premiers, les départs à la retraite et la naturalisation expliquent, pour une part essentielle, la diminution des effectifs. L'explication qui vaut pour les Algériens est plutôt la perte d'emploi et, dans une moindre mesure, le retour au pays d'origine.

Une augmentation rapide du chômage a fait suite à la dégradation constante de la situation de l'emploi. C'est ainsi que le nombre de chômeurs étrangers est passé de 39.488 en 1973 à 290.923 en 1985, soit un accroissement de plus de 600 %. Les plus vulnérables à la montée du chômage ont été les Maghrébins dont le taux de chômage en 1982 était de 21,9 % pour les Algériens, 15 % pour les Marocains et 17,6 % pour les Tunisiens alors qu'il n'était que de 14 % pour l'ensemble des étrangers[5]. En 1985, le nombre de demandeurs d'emploi recensés était de 73.205 soit le quart de l'ensemble des

chômeurs étrangers. Leur proportion avait été encore plus importante dans les années antérieures, atteignant ou dépassant le tiers des effectifs totaux étrangers, avant de décroître régulièrement à partir de 1977.

De 1973 à 1985, le chômage des Algériens a connu deux phases essentielles à une forte progression, jusqu'en 1981, du nombre de demandeurs d'emploi qui a été multiplié par plus de 5 fois, passant de 13.398 à 71.024, a succédé une période d'accalmie à partir de 1982 qui a vu ces effectifs se stabiliser et même décroître sensiblement en 1985.

Comment s'explique le taux de chômage élevé des Algériens ? D'abord par leur concentration dans les secteurs qui ont supprimé le plus d'emplois : construction automobile, métallurgie, bâtiment et travaux publics, textile notamment. D'autre part, leur moindre qualification professionnelle les a davantage exposés aux licenciements consécutifs aux restructurations industrielles. Par ailleurs, de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi comme les femmes et les jeunes de moins de 25 ans sont venues accroître le nombre de candidats au travail.

Les changements intervenus sur le marché du travail sanctionnent le rejet d'une main-d'oeuvre sans qualification à laquelle n'est ouverte aucune possibilité de reconversion professionnelle. Dans la composition de la population active algérienne, le poids relatif des salariés s'est trouvé amoindri à la suite des pertes d'emploi considérables enregistrées alors que la proportion des demandeurs d'emploi a augmenté sensiblement. La structure de la population active a évolué comme suit de 1976 à 1982 (effectifs en milliers).

|        | Salariés |      | Non salariés |     | Demandeurs d'emploi |      | Total des actifs |       |
|--------|----------|------|--------------|-----|---------------------|------|------------------|-------|
| - 1976 | 322.6    | 8 %  | 9,2          | 3 % | 29,4                | 8 %  | 361,0            | 100 % |
| - 1982 | 278,0    | 76 % | 13,5         | 4 % | 74,6                | 20 % | 366,1            | 100 % |

Ces indications montrent que la proportion des non-salariés n'a pas varié fortement d'une période à l'autre, ce qui signifie que le changement de statut socio-professionnel n'a que faiblement contribué à la solution de leur problème d'emploi. Les données qui suivent le montrent à l'évidence.

Selon les statistiques du recensement de 1982, le nombre total des patrons étrangers de l'industrie et du commerce était de 62.580, seulement 4 % des actifs étrangers (la proportion correspondante pour les actifs nationaux était de 8 %). Ce nombre comprenait 31.000 artisans et 27.424 commerçants, le reste regroupant de petits entrepreneurs employant plus de 10 salariés, ce qui expliquerait qu'ils ne soient pas recensés avec les artisans. La répartition de cette

population, par nationalité, permet de distinguer deux grands groupes, celui des Européens du Sud à majorité artisans (80 %) et celui des Maghrébins dont la plupart exercent l'activité de commerçants (70 %). Les Algériens, au nombre de 8.960, représentaient à cette date, le tiers de l'ensemble des commerçants étrangers et les deux tiers des commerçants maghrébins. L'activité artisanale n'était encore exercée que par une infime minorité des actifs algériens, comme le montrent les statistiques disponibles [6].

#### RÉPARTITION DES ARTISANS ALGÉRIENS PAR ACTIVITÉ

|                                 | au 1/1/1983 | au 1/1/1984 |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Alimentation                    | 174         | 193         |
| Travail des métaux              | 85          | 104         |
| Textiles, cuir et habillement   | 92          | 116         |
| Bois et ameublement             | 21          | 21          |
| Autres fabrications             | 41          | 45          |
| Bâtiment                        | 1.402       | 1.461       |
| Services                        | 988         | 1.122       |
| Autres activités                | 21          | 24          |
| Ensemble des artisans algériens | 2.824       | 3.086       |
| Ensemble des artisans étrangers | 30.449      | 30.459      |

Les artisans algériens représentaient en 1983 et 1984, 9 et 10 % de l'ensemble des artisans étrangers et étaient surtout concentrés dans les activités du bâtiment (près de 50 % d'entre eux y étaient recensés). A partir de 1984, suite à des mesures de libéralisation prises par les autorités françaises en matière d'accès des étrangers aux métiers de l'artisanat, le nombre des candidats à la création d'entreprises a sensiblement augmenté. De 1983 à 1985, le nombre d'immatriculations d'étrangers dans les chambres de métiers est passé de 3.900 à 7.788, soit un quasi doublement et le passage de 6 à 8,6 % du total des nouvelles immatriculations [7]. Les Algériens comptent parmi les principales nationalités concernées par ce mouvement : sur les 7.788 immatriculations enregistrées en 1985, celles des seuls Algériens atteignaient 706 soit 9 % ce qui équivaut à leur poids relatif au sein de la population des artisans étrangers. Cependant, cet accroissement important de nouveaux entrepreneurs ne signifie pas une promotion économique et sociale décisive. Dans beaucoup de cas, en effet, ces entreprises ne survivent que quelques mois, ainsi qu'en témoignent les statistiques sur les radiations.

En dépit de la fragilité économique de ces nouvelles entreprises, la montée des travailleurs indépendants ne saurait être interprétée comme un feu de paille, un projet sans lendemain, dans la plupart des cas, sanctionné massivement par le rejet du marché. Une appréciation plus nuancée est apportée par l'auteur d'une étude récente [8] analysant les processus qui ont conduit les étrangers à s'installer dans les métiers indépendants. Ce changement de statut socio-professionnel a d'abord, pour cause, le déclin, dans tous les pays occidentaux industrialisés, des opportunités de travail salarié offertes à la population immigrée. L'autre facteur qui a facilité la création de

nouvelles activités est la permanence d'une demande spécifique de la population immigrée en matière de prestations et services divers. Nombre de nouveaux artisans et commerçants achèvent leur vie active dans ce nouveau statut, après avoir été, longtemps, ouvriers, et leur promotion résulte autant de leur dynamisme personnel que de l'existence d'une clientèle de même origine ethnique et culturelle. Ces facteurs explicatifs sont également avancés dans une étude sur les commerçants maghrébins et asiatiques installés en France[9]. En ce qui concerne les Maghrébins, la perte de l'emploi salarié, ou la crainte de le perdre, a ainsi joué comme un puissant stimulant à la création d'une activité indépendante s'appuyant, généralement, sur la communauté du pays d'origine. Cependant, une partie de ces créations d'entreprises commerciales résulte de l'initiative de promoteurs qui ne sont pas issus de l'immigration. Ces commerces satisfont surtout la demande en biens de consommation et services, d'une clientèle des pays d'origine, de passage en France.

Qu'il s'agisse de l'artisanat ou du commerce, il faut distinguer dans les installations récentes, les cas où se manifeste un authentique esprit d'entreprise de ceux, malheureusement beaucoup plus nombreux, où le passage de la condition de salarié au statut de travailleur indépendant ne correspond pas à une véritable promotion, mais à une nouvelle situation marquée par la précarité et l'incertitude du projet.

## **2. Eléments statistiques sur les retours intervenus depuis 1984**

La déstabilisation économique d'une partie importante de la population immigrée a remis à l'ordre du jour la question de la réinsertion dans les pays d'origine. Cette évolution a été facilitée par différentes mesures incitatives dont la pièce maîtresse est l'existence depuis 1984, d'un dispositif cohérent d'aide au retour, mis en place par les pouvoirs publics. Ce dispositif, qui prévoit principalement une aide financière, destinée à rendre opérationnel un projet de réinsertion individuel, et dont l'octroi est subordonné à la conclusion d'une convention entre l'employeur et l'Office National d'Immigration, ne suscite pas les mêmes réticences de la part des travailleurs algériens que pour l'aide au retour dans sa version initiale (se limitant à octroyer une prime aux candidats au retour dans leur pays d'origine).

Selon les indications de l'Office National d'Immigration[10], le nombre des étrangers ayant demandé et obtenu l'aide au retour du 1er juin 1977 au 1er janvier 1981, s'est élevé à 86.019 personnes dont seulement 2.604 (soit 3 %) de nationalité algérienne. C'est la modicité de la prime proposée par le gouvernement français qui explique le nombre très réduit de candidats.

Avec l'adoption du nouveau dispositif en 1984, l'accroissement considérable du nombre de volontaires algériens au retour semble traduire un très net changement d'attitude vis-à-vis des propositions émises par les pouvoirs publics. En effet, sur les 25.935 retours intervenus dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion, de 1984 à fin juin 1987, 10.790 (soit 42 % de l'ensemble des candidats) concernent les seuls Algériens.

Faut-il, pour autant, interpréter l'accroissement du nombre des retours comme un mouvement qui amorce le reflux d'une partie des actifs installés en France ? L'analyse des caractéristiques des candidats à la réinsertion qui ont mis à exécution leur projet, nous permet de mieux cerner les causes du retour et les facteurs qui l'ont provoqué. Il nous sera, ensuite, plus loisible de déterminer l'ampleur relative de ce mouvement et son évolution prévisible.

Selon les statistiques recueillies auprès de l'office National d'Immigration [11], le nombre de travailleurs algériens bénéficiaires de l'aide au retour a évolué comme suit : 321 en 1984, 5.305 en 1985, 3.954 en 1986 et 1.210 au cours du premier semestre 1987 ; ces chiffres correspondent à une proportion croissante des Algériens par rapport à l'ensemble des bénéficiaires (33 % en 1984, 38 % en 1985, 45 % en 1986 et 53 % selon les données provisoires de 1987). Si l'on compte les membres de la famille accompagnant le bénéficiaire, le nombre total des retours dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion a atteint 32.901 personnes, de janvier 1985 à fin juin 1987. Il faut mentionner qu'une minorité seulement de travailleurs ayant accepté l'aide au retour, vivaient en famille en France (13 % en 1985, 11 % en 1986, et 18 % en 1987). La situation familiale paraît ainsi avoir un rôle déterminant dans la décision des intéressés, la plupart, ayant sans doute, estimé leur réinsertion en Algérie moins problématique que la venue de la famille en France.

La grande majorité des candidats au retour travaillaient dans des entreprises, où les effets conjoints de la modernisation de l'appareil productif et de la baisse de la production se sont soldés par d'importantes réductions de personnel, peu ou pas qualifié. La plupart de ces travailleurs étaient employés en qualité d'OS, dans des secteurs sensibles, comme la construction automobile, le bâtiment et les travaux publics, et dans une moindre mesure, dans la métallurgie et le textile. Les trois quarts d'entre eux avaient plus de 41 ans au moment du départ, et résidaient, dans une proportion encore plus forte, depuis plus de 15 ans, en France. Originaires, principalement, de l'Est de l'Algérie, les bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion, provenaient de quatre principales régions : l'Île de France, Rhône-Alpes, Provence Côte d'Azur et la Lorraine. Avec le Nord et l'Alsace, ces régions sont celles où se concentre la population algérienne immigrée en France. Par ailleurs, les candidats au retour emmenaient avec eux des enfants âgés, pour la plupart de moins de 10 ans, favorisant, sans doute, la réalisation du projet familial qui bute dans de nombreux cas sur l'opposition affirmée des adolescents, peu motivés, par le retour au pays d'origine de leurs parents.

Les indications concernant les projets d'avenir des bénéficiaires de l'aide au retour montrent une préférence marquée pour le commerce alimentaire et le transport artisanal, ce qui traduit leur aspiration commune à l'installation dans une activité indépendante, consacrant par ce changement de statut socio-professionnel, une promotion sociale indéniable.

Les retours de candidats à la réinsertion ne constituent qu'une partie des flux enregistrés à partir de la France en direction de l'Algérie. Selon l'organe de presse de l'Amicale des Algériens en Europe [12], les retours définitifs seraient de l'ordre de 20.000, annuellement, depuis 1984. Ce nombre ne comprendrait pas les membres de la famille dans les cas de retour collectif. Les statistiques tenues par le Consulat d'Algérie à Lyon comptabilisent les retours définitifs intervenus dans la région Rhône-Alpes [13], en distinguant différentes catégories de résidents algériens. Les indications relatives à l'année 1986, montrent que les cas de retour définitif dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion, ont représenté 48 % du nombre total des retours enregistrés (465 sur 966) et 54 % si l'on exclut une population marginale, représentée par des retraités, malades, commerçants, stagiaires et étudiants. Les retours spontanés d'ouvriers exerçant encore une activité salariée, avant le départ ou de chômeurs contraints au retour (25 % des personnes rentrées définitivement étaient dans cette situation) ne semblent, par conséquent, pas négligeables.

Selon des estimations antérieures, [14] les retours définitifs de travailleurs algériens étaient compris dans une moyenne annuelle variant de 7.840 à 10.960 dans la période précédant l'arrêt de l'immigration et de 16.500 à plus de 20.000, de 1975 à 1977.

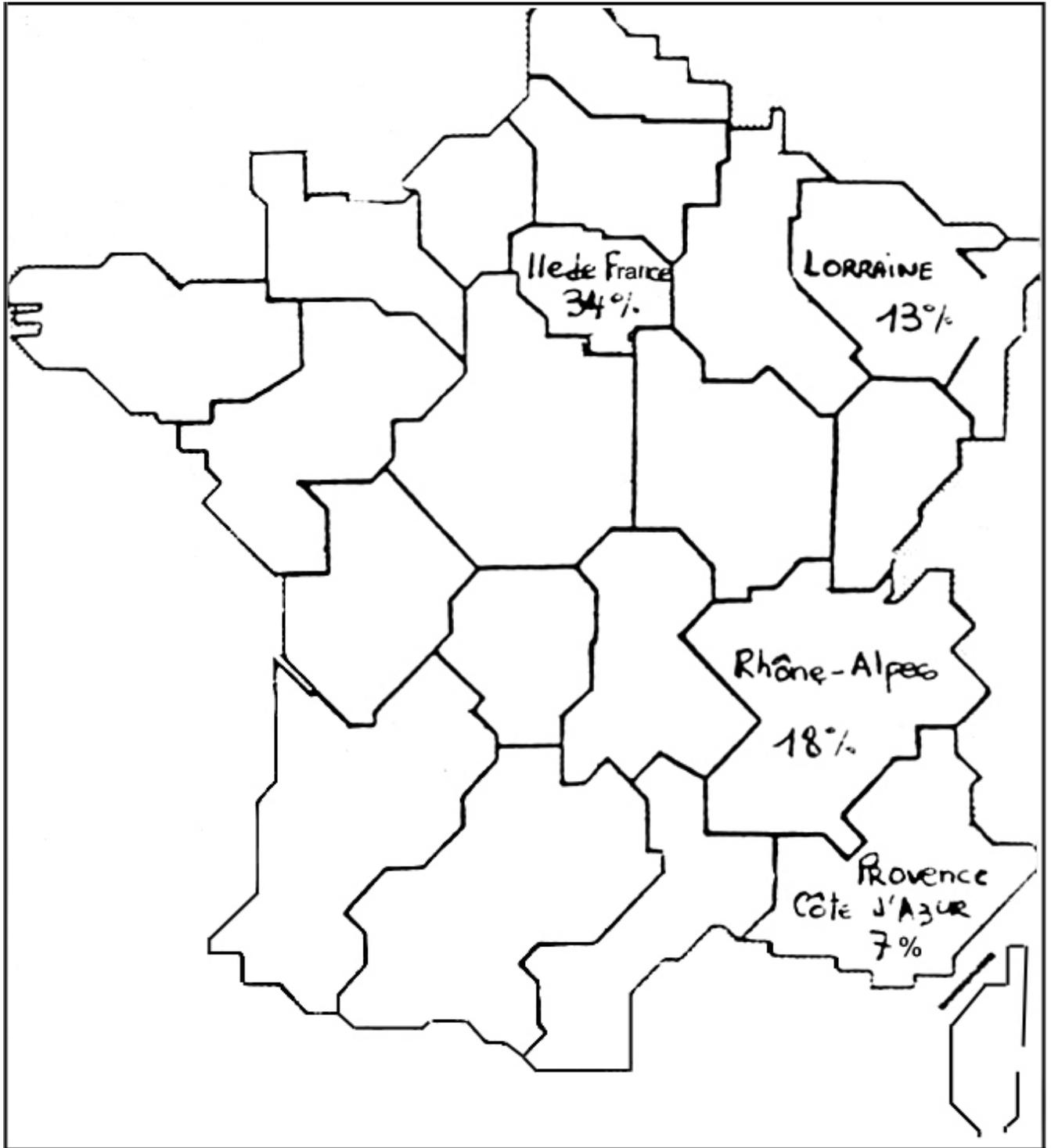
L'importance des licenciements dans les secteurs à fort emploi de la population étrangère et la montée corrélative d'un chômage à caractère structurel dans la population active immigrée, sans qualification professionnelle, ont, sans doute, puissamment contribué à augmenter le nombre des retours dans les pays d'origine, depuis une dizaine d'années, en dépit des résistances et des obstacles opposés à leur réalisation. Mais ces retours contraints n'ont compté, que pour une part réduite, dans les flux enregistrés : dans la plupart des autres cas, il s'agit de projets visant à réaliser un nouveau départ dans la vie professionnelle.

**AGES DES INTÉRESSÉS**

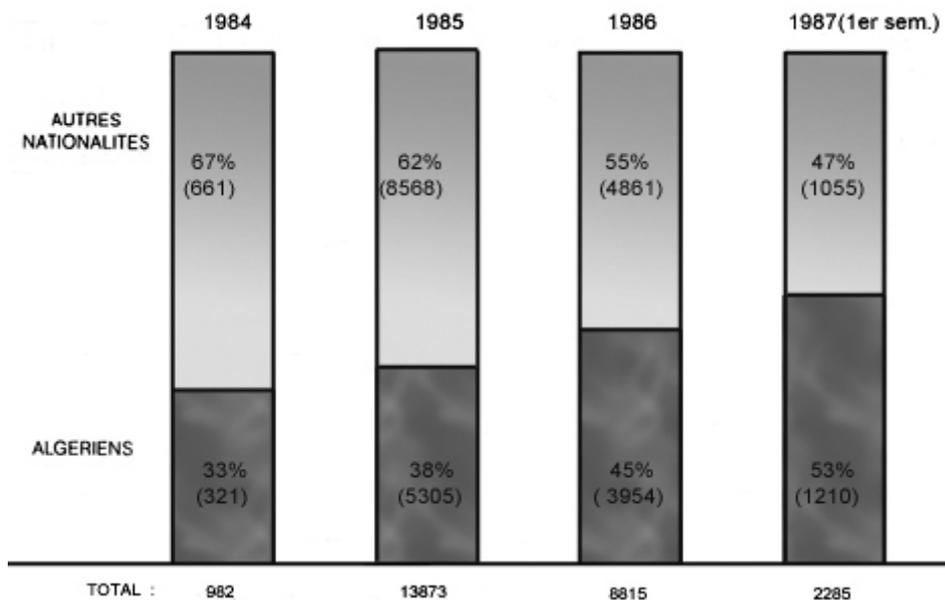
|                 | 1 41 ANS | 41 ANS ET PLUS |
|-----------------|----------|----------------|
| 1986            | 27 %     | 73 %           |
| (1er sem.) 1987 | 22 %     | 78 %           |



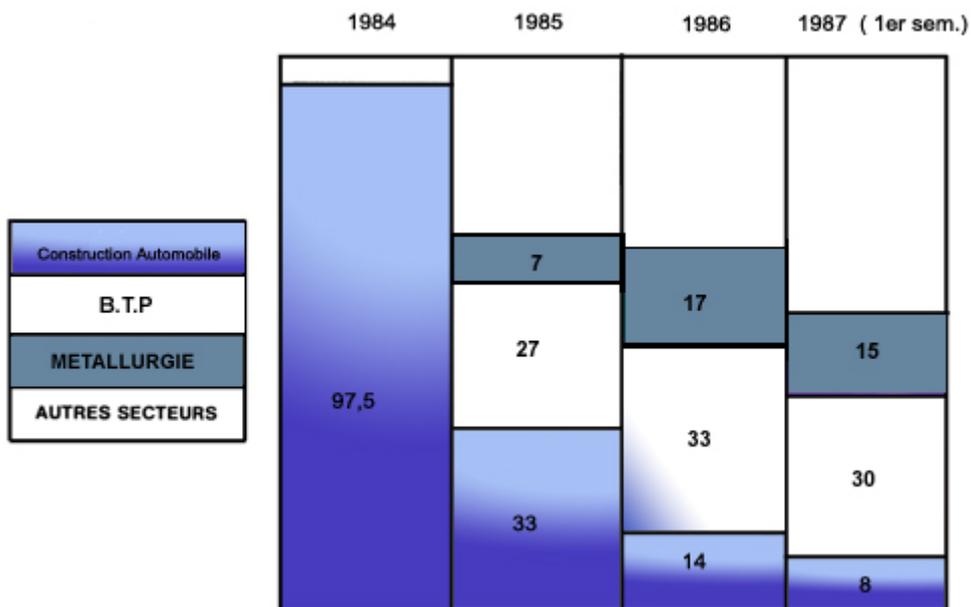
PRINCIPALES RÉGIONS DE RÉSIDENCE EN 1986



**PROPORTION DES ALGÉRIENS DANS L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AU RETOUR (ÉVOLUTION DE 1984 A 1987 )**



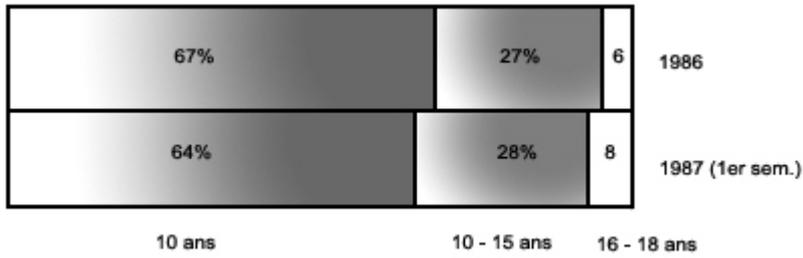
**PRINCIPAUX SECTEURS D'EMPLOI**



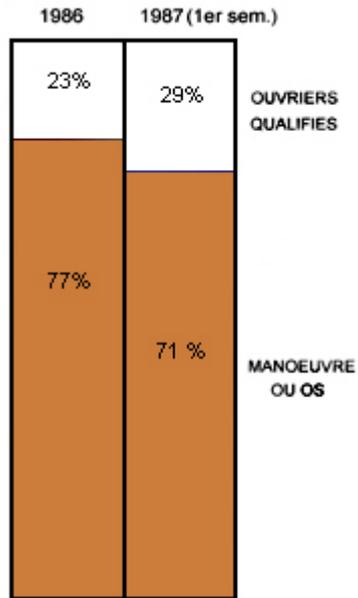
**SITUATION FAMILIALE AVANT LE RETOUR**



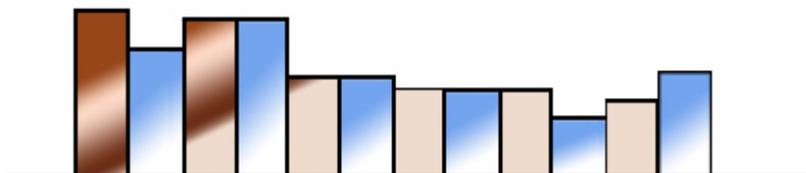
**STRUCTURE D'ÂGE DES ENFANTS ACCOMPAGNANT LES PARENTS**



**QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**



**RÉGIONS D'ORIGINE (en pourcentage)**



**PROJETS D'ACTIVITÉ AU RETOUR EN ALGÉRIE (EN POURCENTAGE)**

|    |    |        |    |        |                             |
|----|----|--------|----|--------|-----------------------------|
| 48 | 26 | AUTRES |    |        | 1984                        |
| 45 | 21 | AUTRES |    |        | 1985                        |
| 52 | 11 | 13     | 10 | AUTRES | 1986                        |
|    | 8  | 18     | 8  | AUTRES | 1987 (1 <sup>er</sup> sem.) |

|   |                          |
|---|--------------------------|
|  | COMMERCE ALIMENTAIRE     |
|  | TRANSPORT ARTISANAL      |
|  | AGRICULTURE              |
|  | COMMERCE NON ALIMENTAIRE |

SETIF      TIZI-OUZOU      BEJAIA  
 MOSTAGANEM      JJJEL  
 CONSTANTINE

## Chapitre II

### Retours et développement : du mythe à la réalité ?

#### 1. Le dispositif actuel de l'aide publique à la réinsertion et les résultats obtenus depuis sa mise en oeuvre

Le dispositif adopté en avril 1984 par le gouvernement français pour faciliter la réinsertion des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, comprend plusieurs volets. Il s'agit, en premier lieu, d'une aide publique consistant en diverses allocations destinées à couvrir tout ou partie des dépenses engagées par le bénéficiaire pour sa réinsertion, (frais de voyage et de déménagement, achat de matériel). A cette aide financière, s'ajoute le versement, en une seule fois, des allocations chômage correspondant aux deux tiers des droits non épuisés aux indemnités auxquelles le bénéficiaire aurait pu prétendre s'il était resté en France. Le dispositif prévoit enfin le paiement par l'employeur, dans le cas où existe une convention conclue par l'entreprise avec l'office National d'Immigration, d'une aide financière cumulable avec les indemnités de licenciement prévues par la loi.

Les statistiques disponibles montrent que c'est surtout en 1985 que les candidats au retour, dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion, ont été les plus nombreux : près de 14.000 bénéficiaires et 33.700 départs avec les membres des familles, contre seulement 8.815 volontaires l'année suivante, pour un nombre total de départs de 19.900. En 1987, le ralentissement semble encore plus fort, puisqu'au premier semestre, il n'a été enregistré que 2.265 travailleurs et moins de 4.800 partants.

L'aide au retour est restée étroitement liée aux grandes vagues de licenciement [15] intervenues en 1984 et 1985 dans la construction automobile puis, dans une moindre mesure, dans le bâtiment, en 1986 et a surtout intéressé les travailleurs isolés dont la famille était restée au pays d'origine. Le dispositif actuel [16] semble avoir déjà attiré une grande partie des candidats potentiels. Les raisons de cette stagnation résident, surtout, dans l'incapacité des travailleurs, installés en France, avec leur famille, à mettre en oeuvre un projet de reconversion professionnelle et sociale dans le pays d'origine en raison, notamment, de l'opposition ouverte des autres membres de la famille. Il faut y ajouter le désintérêt relatif des entreprises depuis la suppression de l'autorisation de licenciement pour certaines d'entre elles. L'extension actuelle du dispositif aux chômeurs ne produira pas de résultats spectaculaires, en raison de la modicité de la prime qui sera offerte aux candidats. Financée par le Fonds d'Action Sociale, cette prime ne comprendra ni les indemnités de l'ASSEDIC ni les diverses allocations de l'aide publique. D'après le responsable de l'agence lyonnaise de l'Office National d'Immigration, cette aide au retour sera, dans tous les cas, inférieure à 50.000 francs, alors que le montant global de celle accordée aux travailleurs des entreprises, ayant conclu un accord avec l'ONI, variait le plus souvent de 100 à 200.000 francs, par bénéficiaire. Les réponses fournies par les quarante candidats algériens à la réinsertion, de retour au pays, montrent des variations plus importantes : le montant minimal indiqué est de 60.000 francs et le plus élevé atteint 180.000 francs. Le nombre total de bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion depuis sa mise en application en 1984, a concerné 25.935 personnes jusqu'à la fin du premier semestre 1987. Ce nombre ne représente qu'une infime minorité des actifs étrangers résidant en France, totalisant 1.600.000 individus.

Les retours intervenant dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion ne représenteront plus qu'une fraction marginale de la population immigrée, si une partie significative des chômeurs actuels, estimés à plus de 300.000 [17] se décidaient à accepter l'offre d'aide à la réinsertion des pouvoirs publics en France. A moins de voir se développer une coopération entre les pays d'origine et d'accueil, appuyant les projets individuels, ou collectifs, utiles au développement local des régions d'émigration et auxquels les travailleurs expatriés pourraient être étroitement associés, tout porte à croire que les flux à venir iront en diminuant et concerneront le plus souvent des individus aux faibles ressources et sans projet d'avenir.

## **2. Les retours organisés : l'expérience du passé**

La mise en oeuvre du premier plan quadriennal en Algérie ayant mis en évidence que le déficit important de main-d'oeuvre qualifiée agissait comme un blocage essentiel des réalisations industrielles, l'un des moyens envisagés par les pouvoirs publics pour surmonter ce goulet d'étranglement a été l'appel aux travailleurs émigrés. Dès le début des années 1970, plusieurs sociétés nationales avaient chargé des missions d'étude d'évaluer, dans des secteurs d'activité

particuliers, l'importance de cette main-d'oeuvre résidant en France. Quelques années plus tard, sous l'égide du Ministère du travail, une prospection systématique fut organisée dans le pays d'accueil, dans le but d'attirer les travailleurs qualifiés qui faisaient largement défaut dans les nouvelles entreprises algériennes.

Les contrats de travail proposés à ceux qui acceptaient les conditions offertes, comportaient des garanties concernant la rémunération, la prise en charge des frais de transport du candidat et des membres de sa famille et, dans certains cas, la mise à disposition d'un logement. A ces avantages, s'ajoutaient des facilités douanières en matière d'importation de biens de consommation divers.

Un bilan de ces actions, dressé à la fin des années 1970[18], a montré que cet appel n'a été entendu que par une petite minorité, si l'on considère le poids relatif de la main-d'oeuvre qualifiée dans la structure de la population active algérienne, résidente en France. En effet, le nombre de travailleurs recrutés a atteint 7.000 personnes environ, alors que celui de l'ensemble des ouvriers qualifiés employés dans les entreprises françaises était de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers. Le recensement général de la population de 1982 indiquait, ainsi l'existence de 84.680 ouvriers qualifiés, de 1.520 techniciens de nationalité algérienne, soit 27 % de la population active correspondante. De plus, les recrutements opérés n'ont pas signifié, dans tous les cas, une réinsertion au contexte de l'entreprise, entraînant le retour en France, d'une partie de ceux qui avaient tenté une réinsertion professionnelle.

Les raisons des faibles résultats obtenus par cette campagne de recrutement, qui a duré plusieurs années, sont diverses et parfois multiples : rémunération jugée insuffisante par rapport au salaire perçu en France, difficulté de se loger, problèmes de scolarisation des enfants etc. Mais cette entreprise a surtout révélé les limites d'une réinsertion prise en charge et gérée par l'administration, en même temps qu'elle mettait à nu la contradiction essentielle d'un projet, visant à provoquer le retour de la population émigrée la mieux insérée dans le pays d'accueil. Il est intéressant de noter, par ailleurs, qu'au cours de cette période, le nombre de retours spontanés a été beaucoup plus élevé que celui des retours organisés[19], ce qui tend à prouver que le retour est, d'abord un projet, individuel, relativement indépendant de la conjoncture économique des pays d'accueil et d'origine et de leurs politiques incitatives.

Bien que son champ d'intervention soit encore plus réduit, la coopération inter-étatique peut, également, faciliter la réinsertion des travailleurs immigrés, désireux de rentrer dans leur pays. Dans le cas des relations algéro-françaises, des expériences de formation-réinsertion menées de 1975 à 1980, ont donné des résultats concluants. Ces formations dispensées dans des établissements français ont concerné 2.429 candidats au retour relativement qualifiés et se préparant à occuper des emplois déterminés en Algérie, tels que soudeurs de pipe-line, chauffeurs de transports en commun, secrétaires, comptables, formateurs etc...

Le succès de cette opération[20] a tenu au fait que le contenu et la durée de la formation ont été arrêtés, conjointement, par les deux pays et correspondent à des besoins identifiés en Algérie ; ces opérations ont trouvé, cependant, rapidement, leurs limites en raison, d'une part, de la difficulté de perpétuer les modalités de financement des actions de formation et, d'autre part, des problèmes de recrutement de candidats possédant un niveau de qualification suffisant.

Les tentatives de provoquer les retours d'immigrés dans leur pays d'origine, dans une perspective de promotion professionnelle ont, surtout, concerné l'activité salariée. Ce n'est, pourtant pas, l'occupation que préféreraient exercer, dans leur majorité, les travailleurs qui choisissent de rentrer dans leur pays : la création de petites entreprises et de commerces ont davantage leur faveur, comme l'ont montré de nombreuses enquêtes.

La gestion administrative des retours de migrants, assumée par le seul pays d'origine ou en coopération avec le pays d'accueil, peut atteindre quelques objectifs ponctuels, mais sans jamais parvenir aux résultats escomptés par les initiateurs. Les raisons de ce faible impact résident dans le décalage entre les préoccupations des pouvoirs publics et les aspirations des migrants. Faut-il en conclure que les retours de travailleurs dans leur pays n'ont aucune incidence économique véritable ?

### **3. Migrations et développement économique**

Cet impact économique est, le plus souvent, analysé à travers les retombées des transferts effectués par les migrants dans le pays d'origine.

#### **3.1. Le poids des transferts**

L'importance des transferts d'une partie des revenus des travailleurs immigrés vers leur pays est soulignée par de nombreuses études qui s'appuient notamment sur des statistiques financières fournies par les établissements spécialisés des pays d'accueil. En France, selon les données du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Banque de France, ces transferts monétaires ont connu une rapide augmentation de 1976 à 1981 et un ralentissement marqué à partir de 1983. Les pays du Maghreb ont reçu en 1983 4,3 milliards de francs soit 27 % environ du montant total des économies transférées par les travailleurs étrangers en France[21].

La contribution des diverses nationalités représentées en France est très variable et s'explique par la durée du séjour, qui modifie progressivement les projets de vie des immigrés, notamment en ce qui concerne la question du retour. Selon les indications d'une étude réalisée en 1976[22], la part des transferts monétaires équivalait, à cette période, à près de 4 mois de revenu total pour les Marocains et près de 3 mois pour les Tunisiens. Ce revenu comprenait, non seulement une partie du salaire du chef de famille, mais, également,

le revenu éventuel du conjoint ou d'un autre membre de la famille ainsi que les prestations sociales reçues en France. A l'inverse des Marocains ou des Tunisiens qui font partie, avec les Yougoslaves et les Turcs, des vagues migratoires les plus récentes en France, les Espagnols et les Italiens représentent les nationalités les moins concernées par les transferts d'une partie de leur épargne. Il s'agit d'individus dont l'insertion dans le tissu social français est en voie d'achèvement.

L'analyse des flux monétaires ne saurait se réduire à celle des transferts comme le montre l'exemple des Algériens. En effet, la pratique généralisée du change parallèle induit une très forte sous-estimation des flux réels sous forme monétaire, mais aussi de biens d'équipement et de consommation. Les flux financiers mesurés par les instruments comptables des pays d'immigration devraient, selon les conclusions d'une enquête réalisée par sondage, en 1975-1976, auprès de travailleurs étrangers, de huit nationalités, être majorés de 60 % par rapport aux indications officielles [22].

La capacité d'épargne des immigrés décroît à mesure que leur insertion dans le pays de résidence augmente. La situation familiale et les conditions de logement jouent, à cet égard, un rôle déterminant.

Il n'existe pas d'études sur l'épargne non transférée vers le pays d'origine. Les éléments constitutifs et la valeur moyenne du patrimoine des étrangers résidant en France, en particulier des ouvriers salariés, ne sont pas connus. On peut, tout au plus, constater au cours de ces dernières années, une participation significativement plus importante des étrangers, établis en France, dans la création de commerces et d'entreprises artisanales. Mais cette évolution ne signifie pas que tous ces investissements sont réalisés par d'anciens salariés. Dans nombre de cas, il s'agit d'initiatives prises par des promoteurs, déjà installés en tant que tels, dans le pays de résidence ou, en ce qui concerne les Algériens, notamment, d'hommes d'affaires non résidents désireux de prendre pied en France, tout en restant domiciliés dans le pays d'origine.

Les études sur les migrations internationales sont unanimes à considérer comme important pour le pays d'origine l'apport des devises lié à l'émigration. Quelques données suffisent à le montrer. En Yougoslavie par exemple les émigrés ont transféré vers leur pays 21 milliards de dollars de 1970 à 1980 ce qui représente environ le quart des rentrées des devises du commerce extérieur [22]. Selon d'autres indications [23], les transferts dus aux migrants contribuent, pour une part essentielle à la couverture du déficit du commerce extérieur de pays comme le Portugal, la Turquie ou la Yougoslavie. Par ailleurs, la part des importations financées par ces fonds est importante pour ces deux derniers pays puisqu'elle variait, de 1978 à 1982, entre le quart et le tiers de la valeur totale des importations.

Les retombées des transferts sur le système productif sont difficiles à évaluer au niveau macro-économique. Cette évaluation est plus aisée au niveau des régions à forte tradition migratoire externe,

particulièrement en ce qui concerne l'impact sur l'emploi, les revenus et la consommation des ménages. Un exemple parmi d'autres : dans une commune rurale d'Algérie, les envois monétaires de l'étranger ont représenté, en moyenne, l'équivalent de deux fois et demi les ressources financières distribuées par les autorités locales dans les chantiers publics de travaux temporaires, entre 1974 et 1979 [24].

Le souci commun des pays d'émigration est de canaliser les transferts en provenance de l'étranger vers des projets de développement. Divers avantages fiscaux et financiers sont consentis aux migrants dans le but d'attirer l'épargne réalisée à l'extérieur et son investissement productif. Mais les expériences tentées, dans ce domaine, par de nombreux pays, ont montré la faible efficacité de ces politiques. A titre indicatif, selon un bilan portant sur quelques pays d'immigration, les créations d'emploi générées par le concours des migrants seraient de l'ordre de 100.000 environ pour plus de 5 millions d'immigrés en Europe. De plus, ces emplois ont un coût élevé et ne contribuent pas à modifier l'environnement économique local pour les raisons suivantes : localisation dans le "petit tertiaire", faible incidence du mode d'exploitation dans l'agriculture, technologies artisanales ou importées dans l'industrie. Les facteurs explicatifs, les plus pertinents de cet impact, réduit en matière de développement économique, résident notamment dans l'absence d'une assistance technique et d'un soutien financier aux promoteurs, et dans l'inexistence d'une planification régionale intégrée.

### 3.2. Retours et développement local

Le retour des migrants peut influencer favorablement le développement local essentiellement par deux sortes de moyens : la contribution à l'essor des entreprises en occupant un emploi qualifié offert sur le marché et la création de nouvelles activités productives.

L'analyse des effets des retours de migrants dans les activités où leur contribution semblait devoir produire des résultats positifs montre que ces incidences ont été très largement surestimées. Les études qui dressent un bilan de l'impact socio-économique des retours dans quelques pays d'émigration convergent vers les mêmes conclusions. En ce qui concerne l'acquisition d'une qualification professionnelle à l'étranger, le constat général souligne le caractère peu probant des cas rencontrés. L'exemple des Marocains illustre cette situation comme l'a montré un auteur de ce pays [25]. La grande partie de ces travailleurs accomplit, en effet, dans les pays utilisateurs, de cette main-d'oeuvre des besognes ne nécessitant aucune formation dans des secteurs comme le bâtiment et les travaux publics, les mines, la métallurgie, l'agriculture ou les services domestiques où le principal effort est physique. La situation des Algériens n'est pas très différente à cet égard : les données du recensement de la population de 1982 indiquent que la proportion des ouvriers non qualifiés par rapport à la population active approche les 47 % soit un pourcentage presque identique à celui concernant les Marocains (48 %). La présence dans les pays d'accueil d'un nombre important de travailleurs qualifiés dont certains ont été formés dans le pays d'origine, avant leur recrutement

à l'étranger, ne signifie pas qu'ils seront d'un apport quelconque car très peu d'entre eux mettront à exécution un projet de retour.

Des études de l'OCDE sur le Portugal, l'Italie, la Grèce et la Turquie mettent également en évidence que l'acquisition d'une formation professionnelle qualifiante reste largement un mythe. Peu de réinsertion professionnelle dans des emplois qualifiés se réalisent dans les cas observés (région des Pouilles en Italie, Séville en Espagne etc...). Plusieurs auteurs soulignent que les moyens consacrés à la formation professionnelle des travailleurs immigrés sont notoirement insuffisants. Par ailleurs la formation dispensée à un nombre réduit d'étrangers s'apparente davantage à une pré-formation en ce qu'elle réserve une place importante à l'initiation linguistique[25]. Cependant cette formule est inévitable au moins dans un premier temps en raison de l'importance de l'analphabétisme parmi les immigrés.

Qu'en est-il des créations d'activités ?

Le constat n'est pas plus favorable. L'idée générale qui sous-tend les diverses conclusions des enquêtes réalisées dans divers pays est que le retour a rarement, sinon jamais un effet d'entraînement en matière de développement économique dans les régions concernées, mais qu'il peut s'inscrire utilement dans des dynamiques locales de production et de services. Des exemples, dans les trois pays du Maghreb, le montrent à l'évidence.

En Algérie, une étude[27] portant sur une région d'émigration a montré que l'apport financier des émigrés contribuait au renforcement de petites entreprises familiales, dans des activités liées à la construction exploitation de carrières, de stations de concassage pour la production de gravier, unités de parpaing et ateliers de menuiserie pour la fabrication des éléments en bois utilisés dans la construction. Il faut noter, cependant, que ces initiatives économiques s'inscrivent dans des stratégies familiales cohérentes de maximisation des revenus par le cumul de nombreuses activités, et où les ressources, issues de l'émigration, ne sont pas déterminantes.

La Tunisie connaît, actuellement, un contexte où l'initiative de petits entrepreneurs[28] industriels a pris le relais des entreprises modernes dont la production est en stagnation. Ces entreprises artisanales, concentrées dans le secteur de la construction, mais présentes également dans quelques activités manufacturières, comme la fabrication des chaussures, participent, pour une part croissante, à la production et à l'emploi. Le trait marquant de ces nouvelles activités dont l'essor est remarquable dans quelques régions intérieures du pays est leur capacité d'innovation en matière technologique, ce qui semblerait indiquer l'émergence d'un processus "d'industrialisation rampante" plus efficace et mieux maîtrisé que celui géré par les technologies importées. Ce contexte est de nature à faciliter, grandement, les projets de création de nouvelles activités envisagées par les migrants de retour dans leur pays.

Une enquête récente [29] conduite auprès d'une dizaine de salariés et de travailleurs indépendants marocains, installés en France durant une dizaine d'années et de retour au pays, montre que les projets initiés ont, parfois, une envergure inattendue. C'est ainsi que le coût de chacun d'eux variait de 300.000 à 4 millions de francs, financé en partie, par l'épargne, régulièrement constituée, lors du séjour en France, au prix de grandes privations. La plupart des immigrés marocains de l'échantillon vivaient, en effet, seuls, dans ce pays, et s'astreignaient à des dépenses minimales (de l'ordre de 1.500 francs par mois, pour certains).

Anciens manoeuvres ou OS, plus rarement ouvriers qualifiés, artisans et petits commerçants, ces promoteurs ont conçu des projets dans diverses activités comme le tourisme, la construction, l'élevage, la peinture, l'artisanat alimentaire, la restauration etc... Gérées, le plus souvent, sur un mode familial plutôt qu'individuel, ces entreprises ont créé, directement, dans les régions d'implantation, un nombre d'emplois non négligeable. Le choix des activités est lié, le plus souvent, aux activités traditionnelles des groupes familiaux et aux métiers appris en France par les migrants.

Les observations faites, en Algérie et au Maroc, paraissent indiquer que le secret des réussites, en matière de création de nouvelles activités dans les régions d'émigration, réside surtout dans la capacité d'accueil de ces projets, par les familles demeurées sur place. Ce facteur paraît plus déterminant que la constitution d'un capital ou la qualification professionnelle acquise à l'étranger.

### **Chapitre III**

#### **Projets économiques et réalités locales. L'analyse de 40 cas**

Une enquête directe réalisée auprès d'un échantillon de 40 bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion rentrés au pays en 1984, 1985 et 1986 permet de rendre compte des conditions générales de réinstallation de ces travailleurs dans leurs régions d'origine et, notamment de la réalisation de leurs projets de création de nouvelles activités. Cette enquête qui s'est basée sur le recueil d'une liste de 200 personnes enregistrées au Consulat Général d'Algérie de Lyon parmi celles ayant effectué les formalités de changement de résidence, s'est volontairement limitée à quelques wilayate de l'Est du pays où le nombre des retours, dans le cadre du dispositif, mis en place, par les pouvoirs publics, en France était statistiquement le plus significatif. En 1986, par exemple, les seules wilayate de Sétif, Béjaia, Bordj-Bou-Argeridj et Tizi-Ouzou regroupaient environ un tiers de l'ensemble des retours définitifs. Cette forte représentation de migrants originaires de ces régions ne reflète pas seulement leur concentration dans la région Rhône-Alpes mais aussi leur poids particulier dans l'ensemble de la population algérienne résidant en France.

## 1. Retours et économie souterraine : une conjoncture favorable aux activités spéculatives

Trois facteurs ont pesé en faveur de l'acceptation de l'aide au retour par les candidats intéressés. Le premier a trait au chômage qui a affecté, tout particulièrement, les travailleurs étrangers au cours de cette dernière décennie. La perte de leur emploi enlevait, surtout à ceux qui résidaient seuls en France, toute raison d'être à leur présence dans ce pays, car la perspective de retrouver un travail était devenue caduque depuis de nombreuses années pour des salariés sans qualification professionnelle. D'autre part, l'aide au retour a constitué pour des travailleurs licenciés, récemment, ou menacés de l'être, une opportunité d'autant plus intéressante qu'elle ouvrait la voie à une stratégie de reconversion professionnelle dans le pays d'origine. Enfin, les facilités spéculatives offertes par les importations invisibles, en direction de l'Algérie ont laissé espérer à certains travailleurs des gains substantiels, une fois de retour au pays.

Le développement de l'économie souterraine a des causes multiples. Elle est facilitée d'abord par la pénurie ou l'inexistence, sur le marché national, de biens de consommation très recherchés par les ménages dont les revenus se sont fortement accrus après la fin des années 1960. Ces biens de consommation qui touchent les véhicules particuliers, le mobilier, les appareils ménagers, l'électronique grand public etc..., ne sont pas libres à l'importation, ce qui a généré des circuits parallèles plus ou moins tolérés par les autorités. Ces circuits se sont notablement développés ces dernières années, à la faveur des mesures de libéralisation concernant l'importation de certains biens de consommation et de l'instauration, après la suppression des autorisations de sortie du territoire, d'une allocation annuelle, en devises, à chaque citoyen se rendant à l'étranger. La présence d'une communauté algérienne importante en France a donné, avec le développement du change parallèle, un essor considérable à ces importations invisibles. Les quelques données qui suivent en montrent l'ampleur.

Selon certaines sources[30], l'épargne annuelle réalisée par les Algériens, en France serait de l'ordre de 7 à 10 milliards de francs. Cette estimation se base sur la comparaison de l'épargne transférée par les travailleurs marocains (4,8 milliards de francs en 1986) dont le nombre total est sensiblement inférieur à celui des Algériens (558.741 contre 724.960 au 31 décembre 1985, selon le Ministère français de l'intérieur). Appartenant, pour la plupart, aux vagues les plus récentes de l'immigration, les travailleurs marocains se caractérisent par une capacité d'épargne particulièrement élevée et des transferts de revenus très importants vers le pays d'origine. L'attitude des Algériens est sensiblement différente, la longueur du séjour en France et le regroupement familial ayant notamment contribué à modifier leur comportement traditionnel. Cependant, même si l'épargne réalisée par les salariés et les autres actifs de nationalité algérienne ne peut être approchée avec précision, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue la source principale des transactions financières parallèles qui

alimentent les flux de biens destinés aux ménages. L'épargne des particuliers algériens, résidant en France, n'est pas la seule source de financement des importations de biens en Algérie. S'y ajoutaient, ces dernières années, les dépenses issues des allocations touristiques en devises, exportées par les résidents du pays et dont la valeur était estimée à 1,6 milliards pour la seule période estivale[31]. Selon les indications[32] d'une étude récente, portant sur le quartier Belzunce à Marseille, 6 à 8 milliards de francs auraient été dépensés par les touristes algériens, dans cette ville, en 1985.

L'importation de véhicules constitue la préoccupation prioritaire des ménages. Leur acquisition emprunte, à l'heure actuelle, deux voies possibles qui ont pris la relève des importations réalisées par l'Etat. La première est la procédure de l'AIV (autorisation d'importation de véhicules) par laquelle ont été acquis de 1983 à 1986, 75.601 véhicules. La seconde est celle du changement de résidence réservée, théoriquement, aux ressortissants algériens résidant à l'étranger et désireux de rentrer définitivement au pays : 107.647 véhicules introduits dans ce cadre, durant la même période, contre par exemple 271.900 importés par l'Etat, de 1980 à 1986[33]. Pour la seule année 1985, les importations de véhicules particuliers auraient représenté la valeur de 8 milliards de francs français.

Le développement d'une économie souterraine entre la France et l'Algérie offre de nombreuses opportunités, spéculatives, à des promoteurs d'un type nouveau, spécialisés dans la fourniture de biens de consommation importés. Comme les autres résidents algériens en France, les travailleurs émigrés participent ponctuellement à des opérations qui leur fournissent un appoint de revenus non négligeable. Cette participation revêt diverses formes comme, par exemple, la revente d'effets vestimentaires à l'occasion des retours périodiques au pays, ou la pratique du change parallèle, dans le but de financer les dépenses en dinars de la famille restée au pays, ou pour faire face à des investissements importants, comme la construction d'un logement.

A la faveur de la réglementation douanière en vigueur en Algérie, les retours définitifs permettent aux migrants, les plus entreprenants, de se constituer à bon compte un capital dont le montant peut être relativement élevé. Parmi les procédés utilisés, il faut mentionner, surtout, la revente de véhicules importés, à des prix équivalents, à plusieurs fois, le prix d'achat en devises. D'autre part, comme les résidents à l'étranger qui rentrent définitivement au pays sont dispensés de toute taxe douanière sur les biens personnels importés, jusqu'à concurrence d'un montant financier fixé par la loi, certains acceptent, contre une compensation financière, de prendre à leur compte des marchandises qui sont, en réalité, destinées à être revendues, avec des bénéfices substantiels. Comme les véhicules, de nombreux biens de consommation importés transitent ainsi, par des circuits de commercialisation parallèles, avant d'être livrés à une clientèle qui accepte de les acquérir au prix fort.

## 2. Le profil dominant de la population enquêtée

La population des 40 travailleurs bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion présente un profil dominant dont les caractéristiques sont les suivantes :

Il s'agit d'une population relativement âgée : 4 individus seulement étaient âgés de moins de 40 ans à la date de l'enquête, 28 autres, soit 70 % avaient entre 40 et 50 ans et une partie, non négligeable, de l'échantillon (9 soit 22,5 %) avaient dépassé les 50 ans. Dans la plupart des cas, ces travailleurs qui exerçaient au début de leur carrière professionnelle, des emplois salariés temporaires, dans l'agriculture et les chantiers publics, dans leur région d'origine respective, ont fait partie des contingents de main-d'oeuvre admis, à la suite des accords franco-algériens de 1968, à résider et à travailler en France jusqu'à la suspension de l'émigration, décidée par les autorités algériennes en 1973. La majorité d'entre eux compte, par conséquent, une dizaine d'années de séjour à l'étranger et certains, émigrés depuis plus longtemps encore, y ont même, pratiquement, passé toute leur vie d'actif.

En dépit de ce long séjour, peu ont acquis réellement une véritable qualification professionnelle, sanctionnée par un diplôme ou un savoir-faire reconnu. C'est ainsi que les manoeuvres et les OS constituent la masse des travailleurs représentés dans l'échantillon. Cette prédominance des métiers, sans qualification professionnelle, ne doit pas, cependant, masquer les réelles compétences acquises sur le tas ou par voie de formation par une minorité de travailleurs : ce savoir-faire est sans doute limité, mais il peut conduire à des possibilités réelles de promotion dans le pays d'origine, dans les activités professionnelles correspondantes : électricité, soudure, maçonnerie, peinture au pistolet etc...

Avant leur retour en Algérie, la presque totalité de ces salariés étaient employés dans des entreprises de construction automobile, de bâtiment et travaux publics ou dans d'autres secteurs d'activité à forte concentration de main-d'oeuvre immigrée. Près des trois quarts d'entre eux étaient encore en activité au moment du départ, mais, peu étaient sûrs de garder leur emploi durablement, ce qui a pesé fortement dans leur décision d'accepter l'aide publique à la réinsertion. Le salaire net, mensuel, perçu, était compris entre 5 et 6.000 francs et rares sont ceux qui bénéficiaient des allocations familiales versées en France, car la famille demeurait dans presque tous les cas, en Algérie.

25 des 40 enquêtés ont déclaré avoir reçu une aide globale à la réinsertion, toutes indemnités confondues, d'un montant au moins égal à 100.000 francs, la somme maximale perçue atteignant 180.000 francs. Les variations importantes constatées s'expliquent, d'une part, par la plus ou moins grande ancienneté acquise chez les employeurs qui détermine le montant de l'aide accordée par les entreprises et la situation d'emploi ou de chômage au moment du départ. En ce qui concerne l'épargne individuelle constituée par les travailleurs, durant leur séjour en France, les réponses sont peu nombreuses, mais les éléments d'information recueillis permettent de penser que son montant pouvait être relativement élevé dans la situation de ceux qui

vivaient seuls dans ce pays. L'acceptation volontaire de conditions de vie austères, en France a certainement permis à la plupart d'épargner une partie de leur salaire, d'autant plus que l'entreprise de la famille restée au pays, a été rendue plus facile en raison des conditions avantageuses offertes par le change parallèle depuis quelques années.

Originaires des zones les plus rurales des wilayate de Bouira, Bordj-Bou-Arréridj, Sétif et Béjaia, les 40 enquêtés ont, dans la presque totalité des cas, rejoint leur région d'origine où demeuraient encore, en règle générale, les membres de leur famille. Cette situation explique que l'investissement prioritaire a été, pour la plupart, la construction, l'aménagement ou l'agrandissement du logement abritant, dans tous les cas, une famille nombreuse. Dans quelques cas, l'habitation n'était pas achevée et la pénurie de certains matériaux de construction, comme le ciment et la ferraille, disponibles, seulement au marché noir, à des prix beaucoup plus élevés, qu'à l'ordinaire, ce qui nécessitait des investissements plus importants que prévu. D'autres chefs de famille se sont davantage intéressés à l'acquisition de terrains de construction au chef de la commune ou même dans les nouvelles zones d'habitation de la ville la plus proche. L'achat de terrains à bâtir, de logements pose, cependant, aux émigrés des problèmes spécifiques. Certes, les dépôts en devises à la Caisse d'Épargne, alimentés par les envois des travailleurs émigrés, ne sont pas négligeables : ces fonds, destinés à permettre l'acquisition de logements ou de locaux commerciaux étaient estimés à la fin de l'année 1986, à l'équivalent de 32 millions de dinars. Cependant, cette forme d'épargne aurait produit de meilleurs résultats si elle n'était pas concurrencée par le développement de pratiques spéculatives. De nombreux désistements ont été, par exemple, observés, récemment, de la part de candidats à l'achat de terrains à bâtir, résidant à l'étranger. Tenus de régler en devises les achats projetés, ils ont, sans doute, estimé excessifs les montants dont ils devaient s'acquitter, compte tenu des prix pratiqués sur le marché local. A Djemila, par exemple, dans la wilaya de Sétif, un terrain à bâtir de 300 m<sup>2</sup> revient à 42.000 DA et à 60.000 francs pour celui qui paie en devises. Au change parallèle les 60.000 francs produisent 180.000 dinars.

### **3. Les projets économiques des migrants de retour au pays, les contraintes rencontrées et les stratégies individuelles de substitution**

Le profil typique du migrant de retour au pays, dans le cadre de l'aide publique à la réinsertion, initiée par les autorités françaises, est celui d'un individu dont les moyens financiers sont réduits, en dépit d'un long séjour à l'étranger. Cette caractéristique majeure détermine, en grande partie, les conditions de réinsertion socio-professionnelle, en ne permettant, en particulier, qu'une marge de manoeuvre limitée aux créateurs d'activités indépendantes. Cependant, d'autres facteurs jouent en faveur d'une évolution plus favorable. L'opportunité d'augmenter sensiblement l'épargne familiale, par la pratique du change parallèle, est une possibilité réelle, mise en oeuvre par la

plupart des candidats à l'installation à leur compte. D'autre part, la formation et l'expérience professionnelles diversifiées peuvent être des atouts, autant que le dynamisme individuel. D'autres facteurs peuvent se révéler également décisifs : il en est ainsi des formes de solidarité et d'organisation familiales visant à élargir et à diversifier les sources de revenu.

A l'opposé, des difficultés de réadaptation causées par un certain désarroi, consécutif à une longue absence, peuvent entraver les projets individuels. Ces difficultés sont parfois aggravées par des conflits au sein de la famille, pouvant déboucher sur des ruptures graves. C'est ainsi que les retours collectifs de familles installées, durant de longues années en France, ont été rarement couronnés de succès en raison, notamment des problèmes de réinsertion posés par les enfants. Récemment encore, un organisme d'aide sociale aux immigrés a signalé le cas de mères de familles revenues en France avec leurs enfants, parce que leur réinstallation dans le pays d'origine s'était avérée trop problématique. Ces difficultés familiales, vécues avec intensité, traduisent la crise profonde de la famille traditionnelle où le père possède une autorité incontestée. Certains enquêtés perçoivent ces relations conflictuelles comme résultant d'une volonté délibérée de battre en brèche leur autorité, comme en témoignent ces propos : "En France, la femme sort de tes mains", "là-bas on accorde la priorité à la femme", "la France est le pays de la liberté pour les femmes et les enfants".

Rares étaient les migrants qui avaient opté pour une activité précise, avant leur retour. En décidant l'acquisition de deux véhicules, la majorité ont fait le calcul économique suivant : réaliser une bonne affaire commerciale par la vente du premier, conserver l'autre comme outil de travail dans la perspective de s'installer comme commerçant ou artisan. Le profit tiré de cette opération est important. C'est ainsi que les véhicules neufs vendus par les migrants, rentrés définitivement au pays, ont procuré à leurs propriétaires, un bénéfice important équivalent à au moins 3 fois le prix d'achat. Dans d'autres cas, des véhicules importés, complaisamment, pour le compte de particuliers, ont rapporté une compensation financière souvent élevée aux intéressés, comme le montre l'exemple suivant contre l'acceptation de prendre en charge une BMW, un travailleur a reçu en contre-partie de ce service la somme de 30.000 francs qu'il a convertis en 80.000 DA. Quelquefois, l'importation de deux véhicules répond simplement à des besoins familiaux et ne s'explique, par conséquent, par aucun but spéculatif.

Les projets économiques conçus par les migrants sont rarement mis en oeuvre, dans les premiers mois qui suivent leur retour. Certains ont volontairement différé la reprise d'activité, se consacrant d'abord à l'achèvement de la construction de leur maison, en surveillant directement les travaux entrepris. Par la suite, à de rares exceptions près, les promoteurs se trouvent confrontés à la multiplicité des démarches à entreprendre, aux lenteurs administratives, à des difficultés inattendues.

Dans la quasi totalité des cas, cependant, le reliquat de leur épargne constituée durant leur séjour à l'étranger et augmentée du montant des indemnités perçues dans le cadre de l'aide au retour, leur permet d'entretenir, sans peine, leur famille durant cette période d'inactivité professionnelle, même, si certains doivent, également, faire face à des dépenses supplémentaires, parfois coûteuses comme celles que réclame, par exemple, le mariage d'un proche parent. Très rares sont, en définitive, ceux qui se trouvent rapidement à court de ressources. En conservant un véhicule, les moins à l'aise, sur le plan financier, se mettent à l'abri de cette éventualité.

Sur les 40 travailleurs enquêtés, l'un est rentré au pays en 1984, 23 en 1985 et 16 en 1986. Les retours les plus récents remontaient à une année environ, à la date de l'enquête. Les activités exercées étaient les suivantes, avec le nombre correspondant de promoteurs :

- 9 artisans (3 transporteurs de marchandises agréés, 2 chauffeurs de taxi, 2 maçons, 1 électricien, 1 vulcanisateur).
- 7 commerçants (4 marchands de légumes, 1 épicier, 1 quincaillier et 1 vendeur de meubles et matelas).
- 4 salariés dont 1 chauffeur de poids lourds, les autres occupant des emplois sans qualification professionnelle.
- 2 éleveurs de poulets.
- 2 agriculteurs exploitants.

Les 16 autres n'avaient pas une activité déclarée permanente et se livraient, le plus souvent, à des occupations diverses cumulées et exercées clandestinement : transport de voyageurs et de marchandises, travaux de maçonnerie effectués chez des particuliers etc...

Des informations recueillies auprès de divers informateurs, sur les lieux d'enquête, ont permis d'approcher avec précision les activités auxquelles s'adonnaient 22 autres anciens émigrés bénéficiaires, également, de l'aide publique à la réinsertion et revenus, depuis peu, en Algérie (il s'agit d'individus dont les noms figuraient sur les mêmes listes recueillies au Consulat de Lyon). D'après ces indications, 9 personnes étaient occupées en qualité de salariés dans des emplois peu qualifiés, 7 exerçaient la profession de petit commerçant, 3 s'étaient associés pour créer une entreprise de fabrication de matériaux de construction, 1 se livrait à la production maraîchère et les 2 autres, au transport clandestin. L'éventail des activités exercées reste relativement limité et traduit, sans doute, d'une manière significative, la situation du plus grand nombre de migrants bénéficiaires de l'aide au retour. Ces projets économiques sont essentiellement individuels et concernent des activités peu productives. L'examen de quelques aspects apparus dans le fonctionnement de ces petites entreprises met en évidence ces caractéristiques.

En ce qui concerne l'artisanat, le problème essentiel rencontré, réside dans la situation des créneaux d'activité, recherchés par les candidats à la création d'entreprise. D'une manière générale, les prestations

fournies par de nombreux métiers, comme, par exemple, l'entretien et la réparation de véhicules sont assurées par des artisans locaux, qui sont, parfois, d'anciens émigrés. Pour d'autres métiers, comme ceux du gros et du second oeuvre du bâtiment, le marché ménage des possibilités importantes mais les candidats potentiels, comme les maçons, préfèrent ne pas déclarer leur activité pour ne pas avoir à supporter les charges prévues par la réglementation de la profession. D'autre part, le profil de ces promoteurs, et les moyens financiers à leur disposition, ne leur permettent pas d'envisager des activités de type plus entrepreneurial : la création d'une entreprise plus importante nécessite un savoir faire plus élaboré et un capital minimal de départ ne pouvant, en général, être réuni qu'en association avec d'autres partenaires ou le soutien important de la famille. Par exemple, l'ouverture d'une station-service suppose un investissement initial qui excède très largement les capacités financières de cette catégorie de promoteurs. Quant au crédit bancaire qui pourrait être une solution réaliste dans certains cas, les éléments de réponse fournis par les enquêtés, montrent que ces derniers évitent de recourir à ce moyen de promotion des activités des entreprises. Dans les cas d'installation récente rencontrés, les artisans mettaient surtout l'accent sur des problèmes comme la difficulté d'obtenir un local ou d'être approvisionné en petit matériel ou fournitures diverses.

Ces difficultés ne sont pas moindres dans le petit commerce. A Djemila, par exemple, l'ouverture d'une simple épicerie nécessite un capital de départ de l'ordre de 150.000 DA, comprenant la construction d'un local, l'achat d'un petit équipement et d'un stock de marchandises, alors que les revenus attendus de cette activité ne sont pas très importants. De nombreux enquêtés ont choisi le métier de marchand ambulant qui a l'avantage de ne rien coûter, quand on dispose déjà d'un véhicule adapté et de procurer tout de suite des gains relativement importants. Quand cette activité est exercée illégalement, comme dans un petit nombre de cas, elle peut être plus lucrative, mais elle comporte des risques importants pouvant déboucher sur la saisie du véhicule.

L'objectif de quelques travailleurs possédant une exploitation agricole, d'une taille moyenne, était moins de créer une activité indépendante que de renforcer les moyens de travail et leur patrimoine et, dans la mesure du possible, de développer des activités d'appoint génératrices de revenus complémentaires. L'élevage de poulets tient, dans ce modèle d'organisation, une place privilégiée, car cette activité contribue à renforcer notablement les assises économiques de ces exploitations. L'exemple des résultats économiques obtenus par un éleveur indépendant montre que ces revenus atteignent près de 4.000 DA, en moyenne, par mois, déduction faite de toutes les charges et après paiement des impôts.

Le choix de l'activité salariale reflète des stratégies qui sont loin d'être communes aux anciens émigrés qui se retrouvent dans cette situation. Dans le premier cas, il s'agit de travailleurs qualifiés dont les exigences, en matière de salaire, permettent, quand elles sont

satisfaites, d'attendre un revenu comparable à celui généré par une activité indépendante. C'est dans cette optique qu'il faut interpréter le refus de certains migrants, de retour au pays, d'accepter des salaires inférieurs à 4.000 Da par mois, c'est-à-dire un revenu correspondant à la rémunération de techniciens ou de cadres moyens. Dans les autres cas, plus nombreux, l'acceptation d'un travail salarié intervient dans des conditions beaucoup moins favorables. La plupart de ceux qui s'y résignent le font en dernier recours, contraints par la dilapidation de leur épargne ou à la suite d'échecs répétés dans les tentatives d'installation à leur compte. Dans l'un et l'autre cas, les rémunérations obtenues correspondent aux salaires versés actuellement sur le marché aux catégories de travailleurs les moins qualifiés.

#### **4. Essai de typologie des promoteurs rencontrés. Quelques profils caractéristiques**

La nature du projet économique initié individuellement par les migrants de retour au pays ne rend compte, qu'en partie, des conditions de leur réinsertion. Une typologie de ces retours distinguant, notamment, les situations les plus significatives, nous permettra de mettre en évidence les principaux facteurs de différenciation. Nous regroupons l'ensemble des situations, révélées par cette étude de cas, selon 4 profils typiques illustrés par des monographies particulières.

##### **4.1. Les stratégies promotionnelles réussies**

Dans les deux exemples retenus apparaît, d'une part, la cohérence du projet économique, mais également, d'autres conditions, sans doute aussi déterminantes, comme le dynamisme individuel, l'absence de tout conflit au sein de la famille, mais aussi la possibilité, de pouvoir compter sur des soutiens locaux, rendus possibles par l'existence d'un réseau actif de relations.

\* R.A. est né le 29 décembre 1946 dans l'actuelle commune de Nezlioua (wilaya de Sétif). Il appartient à une famille dont tous les membres ont émigré en France et y sont demeurés, à l'exception d'un frère, revenu depuis peu.

R.A qui n'a reçu aucune instruction scolaire, ni formation professionnelle, a émigré en France à l'âge de 16 ans. Il travaille pendant deux ans dans une chocolaterie de la région parisienne, avant de rejoindre Lyon où habitent la plupart des membres de sa famille. Il y occupe, à partir de 1966, un emploi chez Berliet, qu'il gardera jusqu'en 1985, date de son retour en Algérie. Marié en 1968, il est père de 6 enfants qui ont toujours vécu, avec lui, à Saint-Fons, dans la banlieue lyonnaise. C'est la crainte du licenciement qui le décide en 1985 à accepter l'aide au retour et à envisager de s'installer à son compte en Algérie. A la différence de nombreux autres travailleurs de retour au pays, sans projet élaboré, R.A. avait une idée précise de sa future activité et a pu ainsi la rendre opérationnelle : son projet était de mettre sur pied une petite entreprise de restauration

mobile, le principal investissement requis étant l'acquisition d'un fourgon et son équipement.

Employé de RVI (Renault Véhicules Industriels), R.A. a pu procéder à cet achat dans des conditions avantageuses. Quant à l'aménagement du véhicule, il a attendu son arrivée à Alger, pour s'adresser à une société privée, spécialisée dans ce type d'équipement. R.A. a fait l'acquisition, sur place, d'un second fourgon, après avoir vendu un véhicule de tourisme, également importé. Il utilise ce second véhicule pour acheter et entreposer les provisions nécessaires à son activité.

De retour dans sa région d'origine, R.A. s'est installé dans la maison familiale, agrandie et rénovée par ses soins au cours de ces dernières années. Dès l'obtention de l'agrément de son activité par les autorités, il choisit comme lieu d'exercice de celle-ci, une petite ville, distante d'une centaine de kilomètres de son domicile. Ce choix, s'explique par l'ouverture récente, à proximité de cette ville, d'une cimenterie employant une main-d'oeuvre nombreuse, pour laquelle, la disponibilité immédiate d'un lieu de restauration constitue une commodité appréciable. Après quelques mois d'exercice, le bilan de cette activité est pour R.A. très positif : il réalise un chiffre d'affaires qui lui permet de rémunérer un emploi permanent et d'obtenir un revenu de l'ordre de 8.000 DA par mois, toutes charges déduites, ce qui équivaut au salaire d'un cadre supérieur, à l'heure actuelle en Algérie.

Rentré au pays le 22 octobre 1985, R.A. a pu se lancer dans sa nouvelle activité dès le mois de février suivant, ce qui constitue un délai très court, compte-tenu des problèmes divers de réinstallation et de démarches à entreprendre. Cette rapide réinsertion professionnelle s'explique, avant tout, par son esprit d'entreprise qui lui a permis de mettre à profit une opportunité réelle.

\* A.A. était âgé de 38 ans au moment de son retour en Algérie, en 1986, après un séjour en France de 15 ans. Employé à Paris-Rhône, entreprise de fabrication de pièces automobiles implantée à Venissieux, il a volontairement accepté, comme une quarantaine d'autres salariés algériens, l'aide publique à la réinsertion. C'est surtout la dégradation des conditions de travail (changements fréquents de poste de travail dans la même journée, déplacements périodiques dans d'autres centres de production) qui l'a décidé à rentrer au pays.

Disposant d'un capital de 140.000 francs, résultant de diverses indemnités, A.A. l'a utilisé pour l'achat de 2 véhicules neufs et d'autres biens de consommation destinés à sa famille.

Après son arrivée dans son village d'origine, près de Dra El Mizan, il a vendu l'un des véhicules pour financer la construction de nouvelles pièces d'habitation et d'un garage. Comme beaucoup d'anciens émigrés de la région avaient réussi à se faire embaucher à l'entreprise de fabrication de véhicules industriels de Rouiba, A.A. a, lui aussi, été tenté par cette possibilité de réinsertion professionnelle, avant de

découvrir que le transport du personnel qui résolvait la question des déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail, n'était plus assuré par la société.

Il a alors entrepris des démarches pour louer une licence de taxi. Cette démarche n'aboutit favorablement que pour quelques postulants, en raison du nombre élevé de candidats, comparé à celui beaucoup plus réduit des licences disponibles. Mais A.A. a su faire jouer en sa faveur son réseau de relations, ce qui lui a permis d'obtenir gain de cause et de devenir, 10 mois après son retour, chauffeur de taxi.

Cette nouvelle activité procure à A.A. pleine satisfaction : il réalise, selon lui, un revenu mensuel net de 5 à 6.000 DA, c'est-à-dire près de 2 fois le salaire qu'il escomptait percevoir dans son projet initial. Sa préoccupation centrale concerne la pénurie des pièces de rechange qui risque, à l'avenir, de perturber le fonctionnement de son activité et d'alourdir ses charges.

\* M.M. est né en 1936 près de Ain-Bessem. Propriétaire d'une exploitation de 18 hectares, il a émigré en France en 1970 car ses revenus agricoles s'avéraient insuffisants à entretenir sa famille. Il est embauché à Saint-Étienne, puis à Lyon, à partir de 1971 jusqu'à son retour le 30 juin 1985. Durant son séjour en France, il revenait régulièrement chez lui, deux fois par an, dans le but, notamment, de suivre la bonne exécution des travaux agricoles.

Bénéficiaire de l'aide au retour, M.M. a perçu au total 180.000 F. En dehors de l'achat de 2 véhicules, opération à caractère surtout spéculatif, l'utilisation de ce capital a obéi, dans son cas, à deux préoccupations centrales : la construction d'un logement en dur qu'il va bientôt mettre en oeuvre et le renforcement des moyens de travail de son exploitation. En ce qui concerne les investissements agricoles, l'objectif est de diversifier et d'accroître la production : maraîchage et arboriculture sont les spéculations qui devront contribuer à relever sensiblement les revenus de l'exploitation. Dans ce but, M.M. a fait l'acquisition d'un véhicule adapté au transport des produits agricoles et prévoit l'achat d'un tracteur. D'autre part, il a aménagé un local destiné à l'élevage de poulets dont il compte tirer des bénéfices complémentaires substantiels. Fort de l'accroissement de ces moyens de production, M.M. estime que son retour a été une opération payante.

#### **4.2. Les stratégies conservatrices**

Dans cette catégorie, entrent des travailleurs dont l'ambition était, moins de changer de statut socio-professionnel, voie privilégiée de la promotion sociale, que de s'assurer d'une source stable de revenus ou, à tout le moins, de se prémunir contre une baisse sensible de leur niveau de vie. Les deux cas suivants sont typiques de ces situations.

\* B.B. est originaire de Bordj-Guedir, dans la wilaya de Bordj Bou

Arréridj. Né en 1947, il a émigré en France au début de l'année 1969.

Après avoir occupé différents emplois dans des entreprises de construction automobile de la région parisienne, il finit par se fixer à Lyon, à partir de 1984. Il occupe jusqu'à son départ en 1985, le même emploi à RVI en qualité de manoeuvre puis d'OS.

Licencié en avril 1985, B.B. qui vivait seul en France, demande à bénéficier de l'aide au retour, le montant atteint 125.000 francs. Il n'a pas de projet d'activité très précis, aspirant surtout à retrouver un emploi sans pénibilité et relativement bien rémunéré. C'est, pourquoi, à son retour, il restera inactif pendant toute une année, avant de se faire embaucher comme chauffeur de poids lourds par une entreprise régionale de construction dont le siège n'est pas très éloigné de son lieu de résidence. B.B. disposait d'une épargne importante qui lui a permis d'attendre une opportunité d'activité intéressante. Il gagne, à l'heure actuelle, près de 3.000 DA par mois, revenu qui lui donne satisfaction, parce qu'il correspond à la rémunération de salariés locaux de même qualification. Aujourd'hui, B.B. se préoccupe, surtout, de faire construire un logement au chef-lieu de la commune. Il a entrepris, pour cela, des démarches pour l'acquisition d'un terrain à usage d'habitation qui lui sera accordé, prochainement.

\* Né en 1950 à Toudja, près de Béjaia, B.S. qui a émigré en France en 1971, a failli y demeurer définitivement. Marié, père de 3 enfants en bas âge, il s'apprêtait à faire venir sa famille, auprès de lui, à Lyon, d'autant qu'à la différence de nombreux autres travailleurs algériens, il n'était pas menacé dans son emploi adhérent de la C.G.T., délégué du personnel, il était bien intégré dans une société spécialisée dans les travaux de manutention pour le compte de la SNCF.

L'instruction de l'aide au retour en a décidé autrement. Bénéficiant de 90.000 francs d'indemnités diverses, et disposant de 40.000 francs d'épargne, B.S. a estimé que le retour au pays était préférable, parce qu'il ouvrait de meilleures perspectives de promotion.

Désireux de se reconvertir dans une activité indépendante, B.S. a choisi le petit commerce pour les avantages suivants : peu de déplacements à effectuer hors de son village, investissements limités, métier ne nécessitant aucune qualification particulière. L'inconvénient majeur d'une telle activité est qu'elle ne procure qu'un faible revenu en raison de l'existence de concurrents locaux et de l'extrême difficulté de constituer un stock important de produits diversifiés, due à l'insuffisance de la production nationale dans différents secteurs de production de biens de consommation.

En dépit de ces contraintes, B.S. n'est pas mécontent de son sort. Rentré en Algérie en août 1986, il a pu s'installer à son compte, quelques mois plus tard, sans avoir sérieusement entamé son épargne constituée en France et transférée dans des conditions avantageuses.

### **4.3. Les stratégies promotionnelles avortées**

Dans ces exemples, l'échec des tentatives avortées de création d'activités tient surtout à la saturation des prestations offertes sur le marché et à l'incapacité de certains promoteurs de mettre sur pied des projets alternatifs.

\* A.O. est revenu à Toudja, en juillet 1984, après 16 ans passés en France. Agé de 38 ans, au moment du retour, il a tenté de créer une entreprise artisanale spécialisée dans les installations électriques (pose de poteaux, de lignes et de câbles). A.O. a acquis sa qualification dans différentes entreprises de fabrication de matériel électrique de la région lyonnaise. Il a pris la décision de rentrer définitivement, à la suite de la faillite de son dernier employeur. Dans l'incertitude de retrouver le même emploi et la rémunération correspondante (près de 10.000 francs par mois, selon lui) il a choisi l'aide au retour dont le montant a atteint 142.000 francs.

Certain de maîtriser son projet de création d'une entreprise artisanale d'électricité prenant en charge des travaux de sous-traitance pour le compte de la Société Nationale d'Electricité et de Gaz (SONELGAZ), A.O. a investi son épargne dans l'achat d'un fourgon et du matériel électrique indispensable à son activité. Agréé comme artisan en 1986 seulement, il n'a pas réussi à réaliser un chiffre d'affaire suffisant en dépit de nombreuses demandes et démarches effectuées auprès de différentes directions régionales de la SONELGAZ. Selon lui, cette société préfère confier ces travaux d'équipement à des entreprises plus importantes.

Après avoir tenté sans plus de succès d'obtenir un emploi dans la région de Béjaïa, il envisage d'aller s'installer dans le Sud du pays où la situation du marché semble plus favorable à ce type d'activité.

\* Né le 29 décembre 1946 à Kadiria (wilaya de Bouira) S.E. a émigré en France en novembre 1972 et en est revenu le 13 juin 1986. Employé à Paris-Rhône à Vénissieux, durant la totalité de son séjour, il a accepté l'aide au retour de crainte de se retrouver sans emploi et de rentrer au pays dans des conditions encore moins favorables. Bénéficiant de 150.000 francs d'indemnités diverses, S.E. a conçu un projet d'activité ambitieux en associant son beau-frère à sa réalisation. C'est ainsi qu'il a investi ses économies dans l'achat d'un camion, dans le but de se spécialiser dans la livraison aux détaillants, de boissons produites par une limonaderie de la région d'Alger. Par ailleurs, il a loué un local à Kadiria, dans le but d'être agréé comme dépositaire. Ce projet n'a malheureusement pas abouti, les autorisations de se consacrer à de telles activités n'étant délivrées qu'au compte-gouttes en raison du nombre élevé de demandes.

Devant cet échec, S.E. s'est résigné à une activité de moindre ampleur, consistant à transporter des marchandises diverses pour les particuliers. Epruvé par cet insuccès, il a eu à affronter, de plus, une déconvenue supplémentaire, le retrait de son permis de conduire pour une période d'un an et demi pour conduite en état d'ivresse.

Face à ces revers successifs, S.E. vit le retour au pays comme une erreur stratégique dont il tente de limiter les dégâts.

#### **4.4. Les stratégies de dernier recours**

Les deux cas suivants illustrent la condition d'un certain nombre de migrants dont le retour débouche pratiquement sur une situation de préretraite.

\* B.S. est né en 1937 à Tachouda près d'El Eulma. Emigré en France en 1963, il est rentré définitivement au pays à la fin du mois de juillet 1985. Mais ce très long séjour à l'étranger n'a ni amélioré très sensiblement la situation matérielle de sa famille, ni modifié positivement sa situation professionnelle. La raison en est, d'une part, parce qu'il a constamment occupé des postes de travail sans aucune qualification dans de petites entreprises et, d'autre part, parce qu'il n'a bénéficié, au moment du départ, que d'une partie de l'aide au retour, son dernier employeur n'ayant pas conclu de convention avec l'Office National d'Immigration. Ne disposant que d'une faible épargne B.S. n'a donc pas été en mesure d'envisager un projet de création d'activité indépendante. C'est pourquoi son retour n'a débouché sur aucune promotion : après quelques mois consacrés à la recherche d'un emploi dans sa région d'origine, il a fini par être embauché comme homme de charge dans une école de la ville d'El Eulma où sa famille réside depuis 1968. Agé de 50 ans, B.S. achève sa trajectoire professionnelle comme il l'a commencée : contraint d'accepter un travail sans qualification et mal rémunéré.

\* Originaire de Djemila, B.M. a émigré en France en 1973 à l'âge de 41 ans. Jusqu'à son retour au début de l'année 1985, il a été employé dans différentes entreprises du bâtiment de la région lyonnaise, en qualité de manoeuvre, puis d'ouvrier spécialisé. Chef d'une famille nombreuse restée en Algérie, l'instauration de l'aide à la réinsertion lui fournit l'opportunité de rentrer au pays plus tôt que prévu. Bénéficiant de 120.000 francs d'indemnités, il devenait pour lui, plus avantageux de rentrer définitivement, plutôt que de demeurer en France dans un emploi précaire qui ne lui aurait pas permis de constituer une épargne aussi importante pendant les quelques années le séparant de la retraite.

De retour dans son village d'origine, B.M. n'a pas cherché de travail, sachant que la plupart des salariés résidant à Djemila sont employés en dehors de la commune. Sans illusion sur une possible reconversion professionnelle, il s'est, en fait, résigné à une inactivité durable, laissant à son jeune frère le soin de gérer une épicerie, à la création de laquelle, il a beaucoup contribué financièrement et matériellement.

## **Chapitre IV**

### **Biographies de migrants de retour en Algérie**

Les notices biographiques qui suivent montrent qu'en dépit de la relative uniformité des trajectoires professionnelles des migrants de

retour au pays, des démarches adoptées, en ce qui concerne les meilleurs bénéficiaires à tirer du transfert de leur épargne constituées en France et des conditions générales d'accueil dans les régions d'origine respectives, les projets initiés se caractérisent par des résultats très contrastés.

Cette variété de situations s'explique par le degré d'initiative et de détermination dont font preuve les promoteurs et, l'existence ou non, de supports familiaux qui valorisent et prolongent les effets de ces dynamismes individuels.

**1.** S.E., né le 29 décembre 1946 à Kadiria (wilaya de Bouira). Départ en France en novembre 1972, retour le 13 juin 1986. Voir biographie au chapitre III.

**2.** S.A. né le 10 décembre 1946 à Kadaria, il émigre en France en 1971, où il occupe différents emplois à Vénissieux, puis à Bron dans la région lyonnaise. En novembre 1983, il est licencié et demeure au chômage jusqu'en mars 1985. Ne parvenant pas à retrouver un emploi, il décide de rentrer peu après en Algérie. Comme il n'a bénéficié que d'indemnités réduites en raison de sa situation de chômeur, il n'a pu envisager aucune création d'activité à son retour. S.A. a, tout de même, acheté un véhicule d'occasion dont il se sert pour faire du transport clandestin de personnes et de marchandises. Cette activité a, pour lui, l'avantage de lui procurer des revenus plus élevés que ceux qu'il obtiendrait avec un travail salarié, sans qualification.

Père de cinq enfants, S.A. se préoccupe surtout d'avancer la construction d'un nouveau logement en dur, mais il rencontre beaucoup de problèmes dans cette entreprise faute de disposer de fonds suffisants. La pénurie de certains matériaux de construction rend sa tâche encore plus difficile.

S.A. fait partie de ces travailleurs dont le retour a été vécu comme une véritable contrainte plutôt que l'occasion d'un nouveau départ sur le plan socio-professionnel.

**3.** A.B. Originaire de Kadiria, il est né le 26 avril 1941. Emigré en France en 1967, il y a vécu jusqu'à son retour en 1984. Manoeuvre dans une entreprise de bâtiment, puis agent de fabrication à RVI de Vénissieux, A.B. a passé le permis de conduire de transport en commun peu avant son retour, dans la perspective de s'installer à son compte comme artisan ou de travailler comme chauffeur dans une entreprise de transport.

Candidat au retour, A.B. a bénéficié de 115.000 francs d'indemnités diverses, ce qui lui a permis l'achat d'un camion, d'un véhicule de tourisme et d'une machine à coudre industrielle. Mais son projet de création d'une entreprise artisanale n'a pas abouti, car un accident de la route intervenu après son retour en Algérie, a immobilisé son camion durant de longs mois. N'ayant pas réussi à trouver un emploi

de chauffeur dans la région d'Alger, il s'est, finalement, résolu à louer une licence de taxi.

A.B. n'est pas satisfait de cette issue : à l'entendre, l'activité de chauffeur de taxi ne lui procure pas de revenus suffisants en raison de la vive concurrence qui s'exerce localement et des lourdes charges induites par la location de la licence, les impôts et la cherté des pièces de rechange sur le marché.

**4.** B.R. est né le 25 septembre 1944 dans la commune de Kadiria. Il émigre en France en 1970 et trouve immédiatement à Lyon, où il se fixe, un emploi de manoeuvre dans une entreprise de bâtiment. Licencié, avec quelques autres, en novembre 1984, il restera au chômage pendant un peu plus d'un an, avant de rentrer définitivement en Algérie, en décembre 1985.

Sans projet d'activité clairement défini, B.R. opte pour l'achat de deux véhicules. Cette opération vise un double but : s'assurer un moyen de travail par la possession d'un véhicule adapté à une activité indépendante éventuelle, réaliser un gain financier substantiel par la vente du second au marché libre.

Quelques mois après son retour, B.R. a fini par s'installer comme marchand ambulant de fruits et légumes. Cette activité dont il ne tire, selon lui, que des revenus aléatoires, ne lui procure qu'une satisfaction mitigée. Mais comme il est conscient des possibilités locales restreintes en matière de reconversion professionnelle, compte tenu de son manque de qualification, la solution qu'il a choisie se révèle la plus réaliste.

**5.** Né le 25 février 1947 dans l'actuelle commune de Mettenen, près de Ain-Bessem, B.M. a émigré en France le 20 juin 1970. Installé à Lyon où il vivait seul dans un foyer de la SONACOTRA, comme la plupart des travailleurs dans la même situation familiale, il a travaillé pendant quelques années dans diverses entreprises implantées à Saint-fons avant d'être embauché à RVI, jusqu'à son retour en 1985. Dans cette dernière entreprise, B.M. a appris le métier de soudeur sur le tas, ce qui lui a assuré un salaire plus élevé que celui de manoeuvre ou d'OS.

Candidat au retour, B.M. a bénéficié d'une aide totale de 155.000 francs qu'il a utilisée pour l'achat d'un camion et de deux voitures. Quelques mois après son arrivée, B.M. est parvenu à se reconvertir dans le commerce d'ameublement, activité qu'il exerce à raison de trois jours par semaine dans différents marchés. Aujourd'hui, le problème central qu'il rencontre est la difficulté de trouver un local pour entreposer sa marchandise. Il ne peut aménager ce local près de son domicile car l'accès en est très difficile.

Satisfait des revenus qu'il obtient grâce à cette activité, B.M. doit ce succès à son dynamisme personnel mais la réalisation de son projet a aussi été facilité par sa qualité de militant de l'Amicale des Algériens

en Europe qui l'a, sans doute, servi dans les diverses démarches entreprises pour s'installer à son compte.

**6.** M.M. est né en 1940 à Mettinen. Candidat à l'émigration en France, il était sans emploi stable avant son départ en 1970. Embauché peu après son arrivée à Lyon à Paris-Rhône en qualité de manoeuvre puis d'OS, il demeure dans cette entreprise durant tout son séjour en France.

En 1985, il demande à bénéficier de l'aide au retour au titre de laquelle il perçoit 90.000 francs environ. Il utilise cette somme principalement pour l'achat de deux véhicules dont l'un est destiné à lui servir d'outil de travail. Désireux de s'installer à son compte en qualité de commerçant, M.M. ne parvient pas à obtenir l'agrément des autorités locales. Il en est réduit à exercer cette activité clandestinement, ce qui implique notamment des risques élevés de saisie du véhicule.

En dépit de quelques avantages immédiats, M. M. considère sa situation actuelle comme une régression, par rapport à sa condition antérieure.

**7.** M.M. né le 12 juillet 1936 à Mettinen. Départ en France le 12 avril 1970, retour le 30 juin 1985. Voir éléments biographiques au chapitre III.

**8.** Né en 1932 à Mettinen, Z.L. a émigré en France une première fois en 1967 à 1970, puis de 1974 à 1985. Au cours de ce second séjour, il a été employé à Corbas, près de Lyon, dans une usine de fabrication de moules. Victime de deux accidents du travail, il a pu conserver son emploi jusqu'en 1984, année au cours de laquelle il a été licencié. Au chômage pendant 6 mois, il a demandé à bénéficier de l'aide au retour au terme de cette période. Comme il n'avait aucun projet de création d'activité à son séjour, il s'est contenté d'acheter deux véhicules avec les indemnités qui lui ont été versées.

Agé de plus de 50 ans à son retour en Algérie, Z.L. n'a plus d'autre ambition que de se consacrer à sa petite exploitation agricole. Il a ainsi investi une partie de son épargne dans l'achat d'un tracteur et la plantation d'arbres fruitiers.

**9.** H.B. est né le 24 janvier 1943 dans l'actuelle commune de Nezlioua. Son premier séjour en France date de 1959, à l'âge de 16 ans. Parti rejoindre son frère qui travaillait à Roubaix, il revient en Algérie au bout de 14 mois pour repartir en 1963, cette fois, sans interruption jusqu'à son retour définitif, en juillet 1986. Durant toute cette seconde période, il est employé à RVI en qualité de peintre au pistolet.

La dégradation des conditions de travail au cours des dernières années de son séjour et la crainte du licenciement l'ont décidé à demander l'aide au retour. Son projet n'était pas de s'installer à son compte mais de se faire embaucher dans une entreprise similaire, en

Algérie. Ne parvenant pas à se faire recruter, après son arrivée, par la société de construction de véhicules industriels de Rouiba, H.B. a alors pensé à créer un atelier artisanal de tôlerie peinture, mais ce projet n'a pas eu de suite, en raison de l'extrême difficulté de trouver un local disponible dans les localités proches de son domicile.

De guerre lasse, il a fini par confier l'un des véhicules importés à son fils qui s'adonne au transport clandestin. La vente de l'autre voiture lui a procuré un bénéfice important qui lui permet d'attendre une opportunité d'activité.

**10.** A.R. né le 12 décembre 1946 à Neqlioua. Départ en France le 8 août 1963, retour le 22 octobre 1985. Voir éléments biographiques au chapitre III.

**11.** Né le 23 janvier 1946 à Neqlioua, A.R. a émigré le 15 mai 1973 en France. Accueilli par un oncle à Lyon, il trouve un emploi tout de suite à Paris-Rhone où il débute comme manoeuvre. Il y reste employé jusqu'en 1986, date à laquelle interviennent de très nombreux licenciements.

Spécialisée dans l'équipement électrique des voitures, cette usine a été progressivement, absorbée par un groupe financier, avec pour conséquence, la réduction de ses activités puis le transfert de l'usine dans le Pas de Calais. A la fin de l'année 1987, ces changements se sont soldés par un millier de licenciements supplémentaires.

A.R. a opté pour l'aide au retour en l'absence de toute solution alternative réaliste. Bénéficiant d'un total de 160.000 francs d'indemnités, il a investi cet argent dans l'achat de mobilier et de deux véhicules. Comme beaucoup d'autres travailleurs placés dans les mêmes conditions, il n'avait pas avant son retour, une idée très nette de sa future activité.

A son arrivée en Algérie, il allait constater que la situation de l'emploi était moins favorable que les années précédentes, de nombreuses entreprises ayant cessé ou réduit fortement leur activité, principalement dans les activités de construction.

Sans espoir de trouver un emploi à proximité de son lieu de résidence, A.R. s'est résolu à demander d'être agréé comme marchand de légumes et fruits ambulant. Il a obtenu cet agrément mais cette activité ne semble pas lui convenir. Il préférerait un travail salarié parce que celui-ci ne comporte aucun aléa et assure une protection sociale à la famille.

**12.** H.M. est né le 13 avril 1947 dans la commune de Neqlioua. Marié dès 1966, sans travail permanent, il émigre en France en janvier 1973. Accueilli par un cousin à Lyon, il trouve un emploi dans une entreprise de montage d'ascenseurs où il débute comme manoeuvre, puis se spécialise comme peintre au pistolet. H.M. y demeure employé jusqu'au 28 août 1986, date à laquelle il décide de demander l'aide à la réinsertion et de rentrer définitivement en Algérie. C'est

surtout pour mettre fin à une existence solitaire qu'il prend cette décision car, contrairement à de nombreux autres travailleurs, aucune menace de licenciement ne l'y contraint.

Bénéficiant de 100.000 francs d'indemnités diverses et disposant d'une épargne personnelle de 50.000 francs, H.B. peut envisager de s'installer à son compte comme marchand de légumes, mais ce projet ne peut se concrétiser au retour, faute d'agrément par les services concernés. Un an après son retour, il en est réduit, comme beaucoup d'autres, à exercer cette activité clandestinement, sans réelle perspective d'une autre occupation.

**13.** L.A., né le 25 janvier 1941 à Kadiria, a résidé en France de 1973 à 1986. Employé comme machiniste à Paris-Rhône, à Vénissieux, il décide de rentrer en raison de problèmes familiaux. Il est en effet le père de 9 enfants dont l'aîné n'a que 17 ans et cette situation réclame sa présence en Algérie.

De retour le 20 février 1986, L.A. s'est d'abord consacré à la construction d'un logement en dur dont il a surveillé l'avancement des travaux. Il affirme avoir dépensé dans cette opération la majeure partie de l'épargne constituée en France et transférée en Algérie. Il a conservé, toutefois, l'un des véhicules importés dont il n'a pas un usage direct (il n'a pas de permis de conduire) en prévision de difficultés financières futures. Quand à sa reconversion professionnelle, L.A. l'a négocié dans des conditions peu avantageuses : un an après son retour, il a accepté, faute de mieux, de prendre un emploi de manoeuvre dans une entreprise communale de fabrication de parpaings. Sa rémunération est à peine plus élevée que le salaire minimum garanti.

**14.** Originaire de Bordj-Guédj, près de Bordj Bou Arréridj, D.M. qui est né en 1930, a émigré en France en 1967. Il a été employé, dès son arrivée, par l'entreprise Filtres Vernay à Meyzieu, près de Lyon, comme manoeuvre puis soudeur, jusqu'à son licenciement en avril 1986.

Agé de 56 ans au moment où intervient cet événement, il sait qu'il n'a aucune chance de retrouver rapidement un emploi malgré sa qualification de soudeur. C'est pourquoi il choisit de demander l'aide au retour et de rentrer définitivement en Algérie. Il bénéficie de 140.000 francs d'indemnités dont il se sert pour acheter deux véhicules, destinés à être revendus immédiatement après son arrivée au pays, et d'un équipement de base (couveuse notamment) pour l'élevage de poulets.

A son retour, D. M. a entrepris, prioritairement, la construction d'un logement au sein duquel il a prévu d'aménager un local réservé au poulailler. Cette opération achevée, il va devoir, maintenant, mettre en place les équipements nécessaires au démarrage de cette activité. Par ailleurs, D. M. ne néglige pas les revenus d'appoint constitués par la mise en valeur de son lopin de terre. C'est, dans ce but, qu'il a creusé un puits et fait la demande d'une moto-pompe.

A quelques années de la retraite, Q.M. estime, à juste titre, avoir réussi sa réinsertion dans le pays d'origine, dans les meilleures conditions possibles.

**15.** Né le 8 janvier 1939 à Bordj-Guédir, S.S. a résidé en France sans interruption de 1961 à 1986. Employé dans le bâtiment comme coffreur, il a travaillé pour différentes entreprises, dans divers chantiers, à travers la France. En 1986, il a été licencié par une entreprise de bâtiment alors qu'il travaillait à Bourg en Bresse. Désireux de rentrer définitivement en Algérie, il n'a pas cherché un autre emploi et a demandé à bénéficier de l'aide à la réinsertion. Bénéficiaire de 80.000 francs environ d'indemnités, S.S. a principalement investi cet argent dans l'achat d'un véhicule de tourisme. Il a, par ailleurs, reçu une compensation financière, en contre-partie de l'acceptation de prendre en son nom, l'importation d'un véhicule destiné à un résident en Algérie.

Revenu en Algérie en août 1986, S.S. est allé de désillusion en désillusion non seulement les nombreuses démarches entreprises pour la création d'une activité indépendante (chauffeur de taxi, petit commerçant) n'ont pas abouti mais il a été, de plus, victime du vol de sa voiture qu'il n'a retrouvée que quelques mois plus tard, gravement endommagée. Très affecté par ces revers de fortune, S. S. n'a plus que la ressource de travailler comme maçon à la journée, pour des particuliers.

**16.** B.A. est né le 18 août 1941 à Bordj-Guédir. Il émigre en France le 4 septembre 1962 et trouve, dès son arrivée, un emploi dans une entreprise de bâtiment de Lyon, la société Thenet et Cie. Il y reste employé comme manoeuvre puis coffreur jusqu'au 25 mai 1985, date à laquelle la société cesse son activité.

Candidat pour le retour volontaire, il bénéficie de l'aide à la réinsertion qui atteint, dans son cas, 100.000 francs d'indemnités cumulées. Il procède à l'achat de deux véhicules dont l'un acquis à 30.000 francs est revendu 100.000 dinars en Algérie (de ce montant il faut toutefois déduire 27.000 DA correspondant à son dédouanement).

Peu attiré par un emploi salarié, faiblement motivé par la création d'une activité indépendante qui nécessite des fonds importants et implique de lourdes charges, B.A. a opté pour une solution, la plus commode dans sa situation en dépit des risques encourus : il s'agit du transport clandestin de voyageurs et de marchandises, dans une région, insuffisamment desservie par les transports en commun.

**17.** B.B. né le 11 juin 1947 à Bordj-Guédir. Départ en France en janvier 1969, retour le 10 mai 1985. Voir éléments biographiques au chapitre III.

**18.** B.R. est né le 28 mars 1936 a Bordj-Guédir. Emigré dès 1955, il n'est rentré définitivement en Algérie qu'en 1985 : trente années au cours desquelles il occupe de nombreux emplois en Alsace, dans le Midi, la région lyonnaise, puis en dernier lieu, à Montceau les Mines

dans une mine de charbon. C'est là qu'il est licencié ainsi que quelques dizaines d'autres travailleurs, au début de l'année 1985, et reste au chômage pendant 6 mois avant de se décider à demander l'aide à la réinsertion. B.R. qui n'a bénéficié que de 80.000 francs d'indemnités, s'est contenté de l'achat d'un seul véhicule, la seconde voiture, importée par ses soins, étant destinée au parent d'un particulier résidant en France.

Le problème de B.R. au retour était surtout de trouver un emploi, ce qui devait s'avérer d'autant plus difficile qu'au ralentissement de l'activité économique, cause générale de la diminution des offres d'emploi, s'ajoutait, en ce qui le concernait, un facteur particulièrement défavorable, c'est-à-dire son âge.

Père de 10 enfants, B.R. a achevé la construction de son logement depuis quelques années. Il a trouvé à s'employer comme maçon auprès de particuliers qui le rémunèrent à la journée. Avec l'aide de son fils qui travaille comme manoeuvre dans les chantiers de la région, il parvient ainsi à entretenir sa nombreuse famille.

**19.** Originaire de Bordj-Guédir, B.C. est né le 18 novembre 1942. Emigré en France dès 1962, il y passe un séjour de plus de 20 ans dans différentes régions et divers emplois, le dernier en date, dans une entreprise de carrières et matériaux, la société Guinet et Derriaz. Un accident de travail l'immobilise plusieurs mois, puis le contraint au chômage. Diminué physiquement, il décide de demander l'aide à la réinsertion et de rentrer définitivement en Algérie.

Bénéficiaire de 60.000 francs d'indemnités seulement, il réserve, prioritairement, cette somme à un investissement familial dans la création d'un magasin d'alimentation. A son retour, sa préoccupation centrale sera de trouver un emploi salarié dans le secteur du bâtiment où il a acquis des qualifications reconnues. Malgré de nombreuses démarches, il n'est pas parvenu à trouver un emploi correspondant à ses exigences. Dans l'attente d'une issue favorable, il partage son temps à travailler comme maçon chez des particuliers et à s'occuper de son lopin de terre.

**20.** B.S. est né le 9 mars à Bordj-Guédir. Il a séjourné en France sans interruption de 1961 à 1966, à Bellegarde, dans le département de l'Ain en travaillant d'abord dans une entreprise de bâtiment puis à Péchiney en qualité d'OS.

La crainte du licenciement le décide à se porter candidat pour l'aide à la réinsertion au titre de laquelle il perçoit 155.000 francs. Il utilise cet argent dans l'achat d'un fourgon, d'un véhicule de tourisme et de matériel de vulcanisation.

De retour en Algérie en novembre 1986, il s'installe à Ras El Oued, petite localité, située dans sa région d'origine où il a fait construire un petit logement et où un parent a mis à sa disposition un local adapté à sa future activité.

Il ne lui reste plus qu'à réceptionner un matériel d'appoint dont il attend encore la livraison pour se lancer dans son nouveau métier. En attendant, la vente du fourgon qui lui a procuré une somme importante le met à l'abri de toute difficulté financière.

**21.** Né le 8 avril 1948 à Bordj-Guédir, T.L. a émigré en France une première fois en 1961 où il a travaillé dans une entreprise de bâtiment à La Voulte, en Ardèche, avant de rentrer en Algérie en 1963. Nouveau départ en 1971 cette fois, sans interruption jusqu'à la fin de l'année 1985. Durant cette seconde période T.L. a été employé dans plusieurs entreprises de bâtiment avant de se fixer à Montélimar où il garde le même emploi jusqu'à son retour.

En demandant l'aide au retour, T.L. n'avait pas de projet d'activité très précis. H affecte les 84.000 francs d'indemnités qu'il perçoit à l'achat de deux véhicules dont l'un est destiné à permettre à son fils aîné de s'installer à son compte comme commerçant ou transporteur.

Quant à lui, une fois revenu au pays, il a choisi la solution professionnelle la plus commode comme beaucoup d'autres travailleurs dans sa situation, il loue ses services à la journée à des particuliers qui ont entrepris la construction de leur maison.

**22.** K.A. est né le 19 décembre 1944 à Bordj-Guédir. Il a émigré en France le 18 octobre 1962 et est rentré définitivement le 22 décembre 1986. Marié dès 1964, K.A. a fait venir son épouse en France en 1967, à la différence de la plupart des travailleurs bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion qui vivaient seuls dans ce pays. K.A. n'a connu qu'un seul employeur, l'entreprise Péchiney, de Belle garde, dont les premières difficultés économiques, qui se sont traduites par des réductions d'effectifs, ont incité certains travailleurs étrangers à demander l'aide au retour de crainte d'être licenciés. K.A. assure que sa décision de retour définitif au pays n'a pas posé de problème au sein de la famille : ni son épouse, ni ses deux enfants, adolescents, âgés d'une quinzaine d'années ne l'auraient contestée, contrairement à de nombreuses autres familles où la perspective de retour dans le pays d'origine a provoqué de graves conflits qui se sont parfois soldés par le divorce des parents.

Bénéficiaire de 160.000 francs d'indemnités, K.A. a fait le même calcul économique que la plupart des autres travailleurs qui recherchaient, avec l'acquisition de deux véhicules, à réaliser le transfert de leur épargne à des conditions particulièrement avantageuses.

Sans projet professionnel à son arrivée en Algérie, K.A. a d'abord recherché un emploi assurant un salaire élevé, de l'ordre de 4.000 DA par mois. Ses exigences en matière de salaire n'ayant pas été satisfaites, il a fini par s'installer à son compte, en qualité de marchands de fruits et légumes ambulants. Il espère tirer de cette activité un revenu au moins équivalent.

**23.** B.M. né le 16 avril 1932 à Djemila (wilaya de Sétif). Départ en

France en 1973, retour le 32 décembre 31. Eléments biographiques

au chapitre III.

**24.** Originaire de Djemila où il est né le 10 juin 1945, M.A. a rejoint en 1971 deux frères qui travaillaient déjà à Lyon. Il a été employé dans différentes entreprises de bâtiment et de travaux publics de la région, en qualité de manoeuvre. En 1986 il demande à bénéficier de l'aide au retour en vue de s'installer à son compte dès son retour en Algérie. Il s'y était préparé, notamment, en passant tous les types de permis de conduire (poids lourds, transport en commun, léger).

Bénéficiant de 104.000 francs d'indemnités et disposant d'une épargne personnelle de 50.000 francs M.Y, a pu acheter deux véhicules, du mobilier, et d'autres biens de consommation à usage domestique.

De retour le 27 avril 1986, il n'a pas tardé à se remettre au travail, car l'un de ses frères revenu au pays dès 1981 et dans l'incapacité d'avoir un travail régulier pour cause de handicap permanent, lui a proposé de reprendre à son compte l'activité de marchand ambulant de fruits et légumes qu'il avait commencé à exercer avant sa maladie.

Le seul problème que rencontre encore M.Y. est celui de l'achat d'un terrain à bâtir dans une région où les disponibilités, dans ce domaine, semblent réduites.

**25.** C.A. est né en 1942 à Djemila. Il a émigré en France dès 1963 et y est demeuré jusqu'à la fin de l'année 1985. Employé à son arrivée à Marseille, comme manoeuvre dans une entreprise de bâtiment, il séjourne plusieurs années dans cette région avant de rejoindre Lyon où il trouve un emploi mieux rémunéré dans une entreprise de terrassement. Adhérent de la C.G.T. comme la majeure partie des salariés de cette entreprise, C.A. est informé par ce syndicat des possibilités d'indemnités ouvertes par l'aide au retour pour ceux qui envisageraient de rentrer dans leur pays d'origine. Diminué sur le plan physique, depuis quelques années, des suites d'une maladie, C.A. décide de saisir cette opportunité. Rentré définitivement en Algérie le 25 décembre 1985, après avoir obtenu 100.000 francs environ d'indemnités, son ambition s'est limitée à se servir d'un des deux véhicules importés, pour le transport clandestin de passagers et de marchandises et d'effectuer des travaux de maçonnerie pour le compte de particuliers désireux de construire ou d'aménager leur maison.

**26.** Né à Djemila le 5 mai 1944, D.L. a émigré en France à l'âge de 20 ans. Il a passé deux ans à Marseille, employé dans une entreprise de terrassement, deux autres années à Roanne dans le bâtiment avant d'être recruté par la société Gerland à Lyon, où il demeure jusqu'à son retour en Algérie en 1986.

Victime de deux accidents du travail au cours de sa carrière professionnelle, D.L. a mis à profit l'opportunité de l'aide au retour pour se reconvertir dans une activité moins pénible. Il a su choisir, dans ce but, une activité commerciale pour laquelle les candidats à

l'installation à leur compte n'étaient pas nombreux : ce projet concerne la vente ambulante d'articles ménagers, en association avec son frère résidant en Algérie.

Ayant investi les 90.000 francs d'indemnités dont il a bénéficié dans l'achat de deux véhicules dont l'un devait servir d'outil de travail, D.L. a pu mettre rapidement à exécution son projet après sa réinstallation dans sa région d'origine. C'est ainsi qu'il a obtenu rapidement l'agrément des services intéressés pour s'installer à son compte et s'est mis au travail, trois mois à peine, après son retour.

**27.** B.S. né en 1937 à Tachouda, près d'El Eulma (wilaya de Sétif). Départ en France en 1963, retour en Algérie le 27 juillet 1985. Eléments biographiques au chapitre III.

**28.** B.B. est né le 27 décembre 1947 à Tachouda. Il rejoint en 1971 un frère travaillant à Lyon et trouve tout de suite un emploi dans une entreprise de transformation de sucre, implantée dans cette agglomération. Ce sera son unique expérience professionnelle, puisqu'il ne quittera pas cet emploi jusqu'à son départ en Algérie en 1985.

Contrairement à d'autres travailleurs dont le retour au pays été provoqué par le licenciement, B.B. n'a pas connu cette contrainte au moment où il manifeste le souhait de bénéficier de l'aide au retour. Outre les indemnités perçues (110.000 francs), B. B. a pu disposer de 66.000 francs épargnés. Cet argent a servi à l'achat de deux véhicules, d'une mobylette, de mobilier et d'autres biens de consommation onéreux (TV, vidéo, etc), destinés, en partie, à être vendus en Algérie.

Membre d'une famille élargie dont les liens sont restés étroits, B.B. s'est d'abord attaché à renforcer les moyens matériels et financiers de trois de ses frères se consacrant à des activités indépendantes : activité agricole pour l'un, petit commerce de détail pour le second, élevage d'ovins pour le troisième.

Depuis son retour, il s'est aussi consacré à l'agrandissement de son logement pour lequel il a consenti un investissement important. Il lui reste à résoudre le principal, c'est-à-dire sa propre reconversion professionnelle, préoccupation à laquelle il n'a pu accorder, jusqu'à présent, toute l'attention nécessaire en raison des priorités qu'il s'est fixées.

**29.** Né en 1947, à Tachouda, K.D. a émigré en France en 1971. Durant son séjour, il est employé successivement dans une biscuiterie puis dans une entreprise de mise en bouteilles de vin, toutes deux implantées à Lyon. Licencié à la fin du mois d'avril, il accepte la proposition d'aide au retour et perçoit 65.000 francs d'indemnités totales.

Revenu en Algérie en juin 1985 avec deux véhicules, K.D. dont la famille réside à El Eulma, a entrepris de passer le permis de conduire

en vue de s'installer à son compte dans le commerce. Il a prévu, d'autre part, de vendre l'un des véhicules dans le but de financer l'achat d'un terrain d'habitation de 100 m<sup>2</sup> et d'y faire construire un logement plus spacieux que celui qu'il occupe à l'heure actuelle.

**30.** S.R. est né le 15 mai 1931 à Tachouda. Emigré en France dès 1954, il y séjourne plus de trente ans, passant d'une entreprise de bâtiment à l'autre dans la région lyonnaise. Épuisé par les travaux pénibles de chantier, il décide de demander l'aide au retour au début de l'année 1986 en vue de rentrer définitivement en Algérie. Bénéficiant de 88.000 francs d'indemnités, il les utilise dans l'achat de deux véhicules.

A 56 ans, S.R. n'a plus les ressources nécessaires pour envisager un nouveau départ professionnel. C'est pourquoi ses préoccupations se limitent à s'assurer par le moyen du transport clandestin d'une source de revenus lui permettant de ne pas trop entamer son épargne dans la période d'attente actuelle qui prendra fin à l'âge de la retraite.

**31.** Né le 6 novembre 1948, H.M. a émigré en France à la fin de l'année 1970. Arrivé à Lyon, il est recruté par une entreprise de terrassement implantée dans le département de l'Ain, puis deux ans après, par la société Gerland qui l'emploie dans différents chantiers à travers tout le pays. La baisse d'activité de l'entreprise entraîne des licenciements à partir de 1984, date à partir de laquelle de nombreux Algériens demandent à bénéficier de l'aide au retour, instaurée au cours du second semestre de cette année. De crainte de se retrouver au chômage, il finit par recourir à cette solution qui lui permet de bénéficier de près de 90.000 francs d'indemnités affectées à l'achat de deux véhicules.

Quelques mois après son arrivée à El Eulma, H.M. a réussi à s'installer à son compte comme chauffeur de taxi. Sa reconversion professionnelle le met en mesure de s'attaquer à d'autres problèmes, comme celui de l'aménagement du logis familial.

**32.** B.S. est né le 21 octobre 1950 à Toudja. Départ en France au début de l'année 1971, retour en Algérie le 25 août 1986. Éléments biographiques au chapitre III.

**33.** B.M. est né le 17 octobre 1946 dans la commune de Amouchas (Sétif). Départ en France en décembre 1972, retour en Algérie le 25 décembre 1985. Éléments biographiques au chapitre III.

**34.** Né le 8 février 1935 dans l'actuelle commune de Toudja, H.S. a émigré une première fois en France de 1953 à 1955, puis de septembre 1962 à juillet 1985. Durant cette seconde période, il est employé dans de nombreuses entreprises de la région lyonnaise, la dernière en date étant une usine de fabrication de fil électrique implantée à Saint-Fons. Contrairement à la plupart des bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion revenus récemment en Algérie, H.S. vivait en famille en France, à la suite d'un second mariage, contracté dans ce pays. Sa décision de rentrer en Algérie s'explique surtout par

des problèmes familiaux. Disposant de 150.000 francs environ (indemnités et épargne personnelle confondues) H.S. a pu acquérir, non seulement deux véhicules, mais également d'autres biens de consommation et l'équipement nécessaire à une activité d'élevage de poulets qu'il pensait voir initiée par l'un ou l'autre de ses trois garçons nés d'un premier mariage et parvenus à l'âge adulte. Malheureusement, ce projet ne devait pas avoir de suite, en raison du désintérêt total, manifeste par ses enfants, pour cette activité.

Affecté par l'échec de son entreprise, H.S. n'a pas d'autre perspective que d'attendre l'âge de la retraite pour aller vivre, si possible, en France.

**35.** S. C. est né le 9 novembre 1946 à Toudja. Il a émigré en France en février 1972 trouvant aussitôt un travail dans une entreprise de la région lyonnaise, où il demeure employé jusqu'à son retour en avril 1985.

Marié en 1970, père de 3 enfants, S.C. avait sa famille auprès de lui depuis 1980. De plus, il n'était pas menacé, à court terme du moins, d'être licencié. Sa décision de rentrer en Algérie s'explique, selon lui, par la perspective d'une promotion sociale ouverte par l'instauration de l'aide publique à la réinsertion.

Dans le but de s'installer comme artisan dans le transport de marchandises, S.C. a acheté un camion et un véhicule de tourisme, avec les allocations qui lui ont été accordées au titre de tourisme, avec les allocations qui lui ont été accordées au titre de l'aide à la réinsertion. De retour à Toudja, il n'a cependant pas réussi à promouvoir ce projet dans des conditions régulières, faute d'agrément de son activité par les services de règlement de cette profession. Aussi, en est-il réduit à exercer cette profession illégalement, ce qui lui barre l'accès à une promotion à long terme.

A cette reconversion professionnelle avortée, sont venues s'ajouter des difficultés en matière de logement et d'insertion scolaire pour l'aînée de ses enfants.

**36.** Né le 4 janvier 1934 à Toudja, M.T. est arrivé à Lyon en 1973 où il a trouvé tout de suite un emploi dans une entreprise de fabrication de ressorts.

Alors qu'il avait formé le projet de travailler en France jusqu'à la retraite, l'instauration de l'aide au retour va modifier ses projets. En 1986, il demande à en bénéficier, attiré plus par le montant des indemnités à percevoir que par une reconversion socio-professionnelle devenant problématique à son âge. Contrairement à la plupart des migrants de retour, il n'a acheté qu'un véhicule avec les indemnités perçues (135.000 francs environ) préférant, sans doute, par précaution, conserver une partie de cet argent en France.

Depuis son retour, M.T. a entrepris avec l'aide de son fils aîné de mettre sur pied un petit élevage d'ovins dont il compte tirer un revenu

d'attente jusqu'à la retraite.

**37.** M.A. est né le 16 janvier 1945 à Toudja. Il émigre en France en avril 1970 et trouve un emploi dès son arrivée à Lyon. Il change plusieurs fois d'employeur, le dernier en date étant une société de triage de colis, travaillant en sous-traitance pour le compte de la SNCF. Menacé de licenciement en 1985, il obtient, avec d'autres travailleurs, le bénéfice de l'aide au retour grâce à l'intervention de la C.G.T. Il affecte les 90.000 francs perçus, au titre des diverses indemnités, à l'achat de deux véhicules dont un fourgon, avec le projet de s'installer à son compte à son retour en Algérie.

Depuis son arrivée à Toudja en novembre 1985, M.T. a été confronté à deux types de problèmes qui n'ont pas permis la réalisation de son projet : d'une part, il n'a pas réussi à trouver sur place un local disponible, d'autre part, la pénurie de matériaux de construction a considérablement retardé la construction de son logement.

Vingt mois après son retour, M.T. s'est résigné à accepter un emploi de manoeuvre à Béjaia, ce qui l'oblige à se déplacer, quotidiennement, jusqu'à cette ville distante de 26 kilomètres.

**38.** O.A. né le 25 octobre 1946 à Toudja. Départ en France le 7 mars 1968, retour en Algérie en juillet 1984. Voir éléments biographiques au chapitre III.

**39.** A.A. né le 15 novembre 1948 à Frikat (Dra El Mizan). Départ en France en 1973, retour en Algérie le 4 mai 1986. Voir éléments biographiques au chapitre III.

**40.** A.B. est né le 7 juillet 1944 dans l'actuelle commune de Frikat (Dra El Mizan). Emigré en France dès 1963, il est employé dans plusieurs entreprises de la région lyonnaise avant d'être recruté à Vénissieux dans une usine de fabrication de wagons où il acquiert une qualification professionnelle (peintre au pistolet). A la fin de l'année 1985, cette entreprise met fin à son activité et licencie tout son personnel. Réduit au chômage A. B. choisit l'aide au retour.

De retour le 2 février 1986 avec deux véhicules acquis avec les 105.000 francs d'indemnités perçues, A.B. a fait une tentative de s'installer à son compte en qualité de marchand de légumes, tentative qui a rapidement avorté, suite à la mésentente qui a surgi entre lui et son associé.

Sans ressources depuis son arrivée, il a été dans l'obligation de vendre les deux véhicules importés pour faire face aux dépenses entraînées par la construction de son logement et l'entretien de sa famille. Très affecté par son échec, A.B. qui a vécu son retour comme une contrainte plutôt que comme une nouvelle étape de sa vie professionnelle, n'a plus d'autre ambition que de trouver un emploi qui lui assure un revenu régulier.

## Conclusion

Parmi les points qui nous semblent le plus solidement établis par cette étude de cas nous retiendrons ceux méritant, à notre sens, une attention particulière dans l'optique d'un meilleur appui institutionnel aux retours volontaires, considérés à la fois reclassement professionnel et réinsertion sociale de migrants dans leur pays d'origine.

A la suite de nombreux auteurs, nous rappellerons d'abord cette évidence que le retour est, avant tout, un projet individuel irréductible par définition à des logiques sociales ou administratives d'inspiration étatique. La coïncidence des intérêts individuels, avec eux, des institutions dont le rôle est de définir les modalités d'insertion ou de réinsertion des migrants dans le tissu social des pays d'accueil ou d'origine se manifeste rarement.

L'instauration de l'aide publique à la réinsertion, qui a eu un échec favorable au sein d'une fraction négligeable de la population immigrée constituée, à cet égard, une mesure qui a répondu à une attente véritable : le cumul des diverses indemnités a, en effet, atteint dans la plupart des cas, un montant qui a rendu possible un projet de reconversion professionnelle dans le pays d'origine. Dans le cas d'individus entrepreneurs, bien informés des opportunités économiques locales et soutenus par des parents eux-mêmes souvent engagés dans des activités indépendantes, cette aide financière a permis la mise en oeuvre de retours promotionnels qui se sont soldés par des succès indéniables.

Mais ces réussites dissimulent le moindre succès ou les échecs avérés d'autres entreprises individuelles, qui auraient certainement pu être évités, si les promoteurs de projets de création de nouvelles activités avaient disposé d'une information et de conseils adaptés à leurs préoccupations.

Notre analyse de la situation, rencontrée par les migrants, rentrés récemment au pays a, par exemple, révélé la saturation, dans les différentes régions concernées, des activités liées au petit commerce et à l'artisanat de service.

Ces difficultés mettent en évidence la nécessité d'une coopération inter-étatique sans laquelle un grand nombre de retours de migrants n'auront qu'un impact négligeable sur le développement économique local, réduisant, de la sorte, le déploiement d'une authentique dynamique de réinsertion. Cette coopération pourrait s'exercer dans trois domaines privilégiés : l'appui financier à des projets novateurs, la formation professionnelle adaptée à des activités identifiées et la promotion de projets dans des secteurs où la demande est importante. C'est le cas de l'agriculture où la production de fruits et légumes, de viande, est un créneau particulièrement porteur, compte-tenu des tensions actuelles sur le marché. La production de certains matériaux de construction et leur distribution constitue également un autre secteur d'activité où l'intervention des migrants pourrait se développer ; par ailleurs de larges possibilités d'installation à son

compte existent dans les métiers de la construction si les migrants de retour au pays avaient les qualifications nécessaires pour y prétendre.

Une coopération suivie entre le pays d'accueil et le pays d'origine est seule à même de procéder à un inventaire systématique des possibilités de développement économique local, des formes d'appui financier et technique aux projets initiés ainsi que de la formation professionnelle dispensée aux promoteurs.

Mais un meilleur accompagnement des projets économiques des migrants n'est pas exclusif de la mise en oeuvre d'une coopération entre les Etats concernés. L'initiative prise par des travailleurs tunisiens, résidant en France, de constituer une association pour le développement de leur village d'origine, montre l'intérêt d'un tel cadre de concertation où émergent des idées d'activités liées à des projets de retour et répondant à des besoins locaux. Dans le cas de la localité en question, plusieurs projets sont, à l'heure actuelle, en voie de réalisation : production maraîchère sous serre, construction de maisons en terre à partir d'un nouveau procédé de fabrication expérimenté récemment en France, intensification de la culture dattière etc... Le cadre associatif permet, non seulement la confrontation des points de vue sur les meilleures réalisations à entreprendre individuellement ou collectivement, mais aussi de mobiliser divers moyens disponibles dans le pays d'accueil (soutien financier, formation professionnelle etc...).

Les conditions favorables au retour, en tant que projet librement choisi et pleinement assumé, se trouvent ainsi renforcées.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1 - Généralités

1. AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE.

Retour au pays, cher déménagement. Actualité de l'Emigration, 52, 16 juillet 1986, Paris, pp. 4-7.

2. BEDJAOUI M. - Inversion progressive du flux migratoire. Intervention à la 7ème Conférence des Cadres d'Argenteuil les 14-15 décembre 1974, organisée par l'Amicale des Algériens en Europe, pp. 48-49.

3. BENOUAMER R., HERMAN A. - La réinsertion des travailleurs immigrés et la politique de l'émigration dans la stratégie de développement algérien. Alger, Institut des Sciences Economiques, 1976.

4. GILLETTE A., SAYAD A. - L'émigration algérienne en France. Paris, Ed. Entente, 1976, 280 p.

5. HIFI B. - L'immigration algérienne en France. Origines et perspectives de non-retour. Paris, l'Harmattan/CIEM, 1985, 251 p.

6. KHANDRICHE M. - Réinsertion, développement et maintien des liens dans l'émigration. In Les Algériens en France : Genèse et devenir d'une migration. Paris, Publisud, 1985, pp. 224-230.
7. LE MASNE H. - Le retour des Algériens dans leur pays. Migration dans le monde, 1, 1969, Genève, pp. 8-9.
8. LE MASNE H. - Le retour des émigrés Algériens : projets et contradictions. Paris, CIEM, 1982, 215 p.
9. M.F.X. - Le retour des émigrés Algériens. "Accueillir", 97, février 1983, SSAE, Paris, pp. 8-12.
- 10 - ORIOL M. - Etude sur le retour : Equipe pluridisciplinaire en liaison avec la Tunisie et l'Algérie. Nice, IDERIC, 1976.
11. STELZER J. P. - Retour des travailleurs Algériens. "Accueillir", 42, août-septembre 1977, SSAE, Paris, pp. 10-12.

## **2 - Economie, développement régional**

12. ACT (ETUDES ET RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES). Epargne et projets au pays. Enquête auprès de travailleurs marocains en France. Rapport final et analyse bibliographique, Paris, octobre 1987.
13. ADLER S. - Migration of employment project : Swallow 'children. Emigration and development in Algeria. Geneva, ILO, 1980, 131 p.
14. BELKHODJA A. - Algérie : premières expériences de réinsertion. Hommes et Migrations, 899, 31 janvier 1976, AMANA, Paris, pp. 19-27.
15. BENATTIG R. - L'apport des revenus de l'émigration dans une région rurale d'Algérie. In les Algériens en France. Genève et devenir d'une migration. Gréco 13-CNRS, Publisud, Paris, 1985.
16. BERNARD P. - L'expérience internationale des retours d'émigration et la recherche d'une stratégie de réinsertion dans le pays ou la région d'origine. In "L'émigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération ?" Alger, CREA, sd ; pp. 382-401.
17. CHARLOT M. - Retour des travailleurs migrants en Algérie et stratégie de développement. Migrants Formation, 11-12, juillet 1975, CNDP, Paris, pp. 1F-8F.
18. CORDEIRO A. - Crise et immigration : peut-on parler d'un mouvement de retour chez les immigrés Algériens ? Les autres, 1, décembre 1979, Chambéry, pp. 24-27.
- 19 GARSON J. P. - La réinsertion productive des émigrés Algériens : retour et création d'entreprises. "L'émigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération ?", Alger, CREA, sd, pp. 518-564.
20. MATHIEU P. - 5.500 immigrés ont quitté Montbéliard, quelles conséquences ? Grand Maghreb, 51-52, septembre 1986, CIGMA, Grenoble, pp. 364-386.
21. SIMON G. - Industrialisation, émigration et réinsertion des émigrés en Afrique du Nord. Le cas de la Tunisie et de l'Algérie. In "Recherches sur l'industrialisation et

l'urbanisation en Méditerranée", Poitiers, Université de Poitiers, 1975, pp. 83-99.

22. VERHAEREN R. E. - L'immigration algérienne et la crise économique en France. In "Maghrébins en France, émigrés ou immigrés ?", Paris, CNRS, 1983, pp. 121-142.

### **3 - Politiques de retour. Législation**

23. BENHADJI A. - Retour et réinsertion des travailleurs migrants dans leur pays d'origine. Bulletin de l'Institut International d'Etudes Sociales, 12, 1974, Genève.

24. CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL - Echange de lettres franco-algérien du 18 septembre 1980 relatif au retour en Algérie de travailleurs algériens et de leur famille. Bulletin de l'Immigration, 1, CGT, Paris, pp. 1-22.

25. OFFICE NATIONAL D'IMMIGRATION - Les transferts douaniers : (1) du côté français. (2) Du côté du pays d'origine : Algérie. Actualités Migrations, 43, 17 septembre 1984, ONI, Paris, pp. 1-4.

26. WIHTOL DE WENDEN C. - Les orientations récentes de la politique française de retour, 1980-1981. In "L'Emigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération" ? Alger, CREA, sd, pp. 315-329.

27. ZEHRAOUI A. - La politique algérienne d'émigration et le retour des immigrés. Pluriel, 19, 1979, Paris, pp. 45-68.

### **4 - Aide au retour, facteurs psychologiques, motivations**

28. L'aide au retour, un marché de dupes. L'Algérien en Europe, 258, 1977, Paris, pp. 3-9.

29. AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE. - Aide à la réinsertion : une opération payante. Actualité de l'Emigration, 46, 4 juin 1986, Paris, pp. 10-11.

30. AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE. - Peugeot-Talbot Poissy : la solution du retour. Actualité de l'Emigration, 3, 17 juillet 1985, AAE, Paris, pp. 6-7.

31. ADDI L. - Immigrés algériens : mythes d'un retour. Projet, 189, novembre 1984, Paris, pp. 1045-1051.

32. ALIMAZIGHI K. - Les ouvriers immigrés algériens face au retour. Thèse de 3ème Cycle, Psychologie, Université de Paris VIII, 1975, 262 p.

33. ALIMAZIGHI K. - Les ouvriers algériens anciennement émigrés : problèmes psycho-sociologiques posés par leur retour définitif en Algérie. Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 1985, 2 Tomes, 498 p.

34. CAMILLERI C. - Quelques facteurs psychologiques de la représentation du retour dans le pays d'origine chez les jeunes migrants maghrébins de la seconde génération. Paris, IRAP, 1977, 134 p.

35. CHAZALETTE A. - Le retour au pays des familles de travailleurs immigrés : désirs, départs et conditions de réussite. Lyon, Groupe de Sociologie Urbaine, 1979, 162 p.

36. CORDEIRO A., GUFFOND J. L. - Les Algériens de France. Ceux qui partent et ceux qui restent. Paris, IREP-CERER, 1979, 217 p.
37. L'Emigration et le retour. Hommes et Migrations, 726, 22 février 1968, Paris, pp. 1-3.
38. Emigrés algériens et perspectives de retour. Hommes et Migrations, 867, juillet 1974, AMANA, Paris, pp. 17-20.
39. HARBI M. - Les immigrés maghrébins entre le passé et l'avenir. Les Temps Modernes, (40), 452-454, mars-mai 1984, Paris, pp. 1697-1706.
40. HIFI B. - Aspects de l'immigration algérienne en France à travers son origine et sa perspective de retour. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Lausanne, 1984, 524 p.
41. KESSAL M. - La réinsertion : un acte volontaire. In "L'Emigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération" ? Alger, CREA, sd, pp. 461-485.
42. LE MASNE H. - Les émigrés et la perspective de retour : les projets de 80 émigrés de la région Rhône-Alpes. Mémoire DES, Faculté de Droit et Sciences Economiques, Université d'Alger, 1974, 191 p.
43. LE MASNE H. - Emigrés algériens et perspective de retour. Hommes et Migrations, 867, 15 septembre 1974, AMANA, Paris, pp. 17-20.
44. LE MASNE H. - Les lendemains de l'aventure : des émigrés algériens parlent de leur retour au pays. Croissance des Jeunes Nations, 157, mars 1975, Paris.
45. SAFIR T., KHELLADI M. - Stratégies individuelles de retour. "L'Emigration maghrébine en France : exploitation ou coopération" ? Alger, CREA, sd., pp. 429-444.
46. ZEHRAOUI A. - Le retour : mythe ou réalité. In "Maghrébins en France, émigrés ou immigrés" ?, Paris, CNRS, 1983, pp. 229-246.

## **V - Formation en vue du retour et réinsertion dans le pays d'origine**

47. BLANC., BLANC J. - Migration-formation et retour. Migration, 21, 1977, Genève, pp. 103-112.
48. BENCHEKROUN M.F. - Psychopathologie de la transplantation chez le Nord-Africain immigré ou un (im) possible retour. Thèse de médecine, Université de Nancy, 1980, 153 p.
49. CAILLAUX F. - Mythe ou réalité ? Notes sur les retours aujourd'hui en Algérie. Paris, CIEM, 1978, 12 p.
50. CHAKER R. - Problématique de la réinsertion des travailleurs : quel avenir pour l'émigration algérienne ? Hommes et Migrations, 968, 15 avril 1979, AMANA, Paris, pp. 3-20.
51. CHAKER R. - Quel avenir pour l'émigration algérienne ? Problématique de la réinsertion des travailleurs immigrés. Thèse de 3ème cycle, Sciences Economiques, Université de Grenoble II, 1978, 230 p.

52. HARBI C. - Information sur la réinsertion : les transferts douaniers dans le cadre de la réinsertion. La Semaine de l'Immigration, 118, § février 1985, Paris, p. 6.

53. KHANDRICHE M. - Développement et réinsertion : l'exemple de l'émigration algérienne. Paris, Publisud, 1982, 402 p.

54. NAIDJA D. - La réinsertion des travailleurs immigrés algériens dans l'économie algérienne, Thèse de 3ème Cycle, Paris VIII, 1978.

55. ONAMO - Politique et expérience et réinsertion : objectifs et mise en oeuvre. In "L'Emigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération" ? Alger, CREA, sd., pp. 283-314.

56. VERHAEREN R.E. - Les problèmes de la réinsertion : étude du cas des travailleurs algériens. Saint-Martin d'Hères, AEFT, 1977, 10 p.

\* Cette bibliographie a été établie à partir de l'ouvrage de L. TARAVELLA : Le retour et la réinsertion des migrants. Bibliographie internationale. 1965-1986. Centre de ressources documentaires. Agence pour le développement des relations interculturelles, Paris, 1986. Nous y avons inclus des ouvrages non mentionnés par l'auteur.

## Notes

---

**[\*]** Janvier 1988

**[1]** A LEBON. La main d'oeuvre étrangère en 1982. Situation à cette date et évolution rétrospective. Dossiers statistiques du travail et de l'emploi.

Supplément au bulletin mensuel des statistiques du travail, n° 29, mars 1987, Ministère des Affaires Sociales et l'Emploi.

**[2]** Bulletin mensuel du service des Etudes et de la Statistique, Premières Informations, N° 40, mars 1987, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

**[3]** Source : Caisse Nationale de Surcompensation dont les statistiques sont reprises par la Fédération Nationale du Bâtiment. L'évolution concerne les effectifs salariés occupés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics entre le 15 mai 1974 et le 15 mars 1983.

**[4]** M. de Mauroy. L'emploi étranger en régression mais mieux réparti. INSEE. Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, N° 43, mars 1987.

**[5]** B. MICHEL. Le chômage des étrangers de 1975 à 1985. Dossiers statistiques du travail et de l'emploi. Supplément au bulletin mensuel des statistiques du travail, N° 29, mars 1987, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

**[6]** Source : INSEE, Répertoire informatique des Métiers. Statistiques au 1.1.1983 et au 1.1.1984.

[7] M. AUVOLAT et R. BENATTIG. Les artisans étrangers en France. Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi. Direction de la population et des migrations, Paris, 1987.

[8] G. J. BORJAS. The self employment experience of immigrants. Journal of human resources, vol. 21, N° 4, 1986.

[9] Université de Poitiers. Commerçants maghrébins et asiatiques. Insertion spatiale et fonctions socio-économiques dans les grandes villes françaises, Poitiers, décembre 1985.

[10] Reprises par H. Le MASNE. Le retour des émigrés algériens. OPU/CIEM, 1982.

[11] Statistiques relatives au nombre des bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion et leur répartition par nationalité, âge, secteurs d'activité, situation familiale, ancienneté de résidence en France, région d'origine dans le pays natal, nature du projet d'activité envisagé au retour.

[12] Actualité de l'Emigration, n° 96, 1-7 juillet 1987.

[13] Le consulat général d'Algérie à Lyon a compétence administrative pour les Algériens résidant dans les départements suivants : Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Rhône et Saône et Loire. Il ne s'agit pas des mêmes départements de la Région Rhône-Alpes.

[14] H. LE MASNE. Le retour des émigrés algériens, op. cit.

[15] G. HERZLICH. L'aide au retour aux travailleurs immigrés. La fin des gros bataillons. Le Monde du 20.10.1987.

[16] L'aide au retour n'est que l'une des formules proposées aux travailleurs dans le cadre du plan social que les grandes entreprises sont tenues de présenter avant tout licenciement collectif. Leur choix peut se porter aussi bien sur le congé conversion, la convention pré-retraite ou la création d'entreprise.

[17] En mars 1987, le nombre de chômeurs étrangers était de 313.511 soit 11,7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Source : Premières Informations n° 46, avril 1987. Bulletin mensuel du service des Etudes et de la Statistique du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi. Selon le responsable de l'agence lyonnaise de l'ONI, 60.000 d'entre eux étaient en fin de droits.

[18] M. KHANDRICHE. Développement et réinsertion. L'exemple de l'émigration algérienne. Office des Publications Universitaires, Alger, 1982.

[19] H. LE MASNE. Le retour des émigrés algériens, op. cit.

[20] M. WAGNER. Le retour promotionnel des immigrés. Une expérience française en matière de technologie. Caisse Centrale de Coopération Economique, Paris, avril

[21] Source : ACT-SEDES TMO. Epargne et projets au pays des travailleurs migrants. Analyse bibliographique. Paris, mai 1987.

[22] J. P. GARSON et G. TAPINOS. L'argent des immigrés. Fondation Nationale des Sciences Politiques. Etude publiée par l'Institut National d'Etudes Démographiques, série Travaux et Documents, cahier N° 94, 1981.

[23] A. LEBON. Les envois de fonds des migrants et leur utilisation. Migrations Internationales XXII, 4, 1984.

[24] R. BENATTIG. L'apport des revenus de l'émigration dans une région rurale d'Algérie. Les Algériens en France : Genèse et Devenir d'une migration. Gréco 13-CNRS, Publisud, Paris, 1985.

[25] A. BELGUENDOZ. L'immigration marocaine dans l'Europe en crise et la formation professionnelle ou le mythe des retours productifs. In "L'Emigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération" ? CREA, Alger, sd.

[26] M. et J. BLANC. Migration-formation et retour. Migration, 21, Genève, 1977.

[27] R. BENATTIG. L'apport des revenus de l'émigration dans une région rurale d'Algérie. Les Algériens en France, op. cit.

[28] M. BOUCHARA. L'industrialisation rampante. Ampleur, mécanisme et portée. Exemples tunisiens. Economie et Humanisme, N° 296, juillet-août 1987.

[29] ACT. Epargne et projets au pays. Enquête auprès des travailleurs marocains en France. Paris, octobre 1987.

[30] A. BOUNAB. Où va l'argent des émigrés ? Actualité Economie N° 14, Alger, mars 1987.

[31] Ces dernières années, plus de 800.000 Algériens se rendaient à l'étranger durant les mois de juillet, août et septembre dont 630.000 pour la France. Pendant cette période d'été les touristes dépensaient 1,6 milliard de francs en allocations touristiques. Source : Révolution Africaine cité par la Revue du Grand-Maghreb, n° 42-43, 30 septembre 1985.

[32] A. BOUNAB. Où va l'argent des émigrés, op. cit.

[33] Source : F. DJAOUDI. Importations de véhicules et change parallèle. Actualité Economie, n° 13, Alger, février 1987.